



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) 2021-2026

pour le territoire du Haut-Poitou

ENTRE

La Communauté de communes du Haut-Poitou

Représentée par Monsieur le Président, Benoît PRINCAY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 4 novembre 2021 ;

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame la Préfète de la Vienne,
Ci-après désignée par « l'État » ;

Représentée par Madame Chantal CASTELNOT,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de Plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les Collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

La démarche d'élaboration du présent CRTE a été la suivante :

- Réalisation du diagnostic de territoire en juin-juillet 2021
- Partage du diagnostic et des enjeux : à partir du recensement des différentes démarches et dispositifs menés sur le territoire (Convention Territoriale Globale, PCAET, Contrat Local de Santé, etc) ; différents supports ont été réalisés pour préparer notamment les réunions de travail
- Recensement et inventaire des projets : une mobilisation de la Communauté de communes et des Communes a été engagée pour recenser les projets opérationnels pour le CRTE.
- Deux séminaires de travail ont été organisés le 7 juillet 2021 :
 - o 1^{er} Séminaire avec les agents (directeurs, responsables de pôles, référents) de la Communauté de communes afin de définir les orientations stratégiques du projet de territoire avec l'organisation de 3 ateliers :
 - atelier Accueil/Cohésion (logement, services, santé, solidarité, culture, sport...),*
 - atelier Développement économique (vitalité des ZAE, visibilité, écosystèmes locaux, numérique, tourisme, agriculture...),*
 - atelier Transition écologique (eau, énergies, transports, bâtiments, déchets...)*
 - o 2^{ème} séminaire avec les élus du territoire (maires) afin de définir les orientations stratégiques du projet de territoire avec l'organisation de 3 ateliers (identiques ci-dessus)
- Réunion des Maires le 9 septembre 2021 : ce temps de travail a permis d'identifier les projets des Communes susceptibles d'être intégrés et financés dans le cadre du CRTE, en tenant compte des orientations dégagées le 7 juillet 2021.
- Rédaction du contrat

Article 1 – Portrait de territoire

Les éléments d'analyse complets sont annexés au présent CRTE (annexe « Diagnostic territorial »).

La Communauté de communes du Haut-Poitou est une nouvelle intercommunalité créée le 1^{er} janvier 2017, à la suite de la fusion des trois intercommunalités voisines : le Mirebalais, le Neuvilleois et le Vouglaisien. Elle devient alors le troisième territoire de la Vienne en nombre d'habitants après Grand-Poitiers et Grand-Châtelleraut.

Selon les données du dernier recensement de population de 2017 publiées par l'INSEE, la Communauté de communes compte 41 612 habitants, soit une densité de 60 habitants au km², légèrement en retrait par rapport à la moyenne départementale (Vienne : 62,5 hab/km²).

Un territoire dynamique

Démographie et population

Le territoire du Haut-Poitou possède une **dynamique démographique plus importante qu'aux niveaux départemental et national** avec une augmentation de la population de 0,61 % entre 2012 et 2017. Le taux de natalité est important et en constante augmentation depuis 1990, et le solde migratoire est positif, en particulier dans les communes du centre. Les communes situées près de Poitiers bénéficient de la proximité de l'agglomération et attirent notamment des ménages avec enfants. Les communes du centre ont également connu une croissance démographique soutenue. A l'inverse, **les zones Sud-Ouest et Nord sont moins attractives** et souffrent d'une moindre vitalité démographique, voire d'un dépeuplement.

L'arrivée de familles sur le territoire lui permet d'afficher une **proportion de 6,3% d'habitants de moins de 4 ans** et la part des 10-19 ans la plus importante du département. Malgré ce renouvellement, le territoire est sujet au vieillissement de sa population puisqu'un quart des habitants ont plus de 60 ans en 2017 contre un cinquième en 2007.

Dynamisme économique

Les proportions d'ouvriers et d'employés dans la population active sont les plus élevées à près de 30% chacune. Une proportion importante d'actifs des professions intermédiaires et des employés travaille dans l'Agglomération du Grand Poitiers. **Le taux de chômage s'établit à 9,5% en 2017** ce qui est inférieur à la moyenne départementale de 12,7%.

La part des jeunes sans emploi ni diplôme atteint 13,8% sur le territoire contre 16,8% en moyenne en France. La part des diplômés parmi les plus de 15 ans non scolarisés, de 25,8%, est en retrait par rapport à la moyenne nationale de 29,9%. Au sein du territoire intercommunal, plus on s'éloigne de Poitiers, moins cette proportion est élevée.

Le territoire présente une **activité agricole ancienne et une implantation industrielle notable**, principalement alimentaire et du secteur de la construction. Il compte 2 928 entreprises en 2016, pour l'essentiel de petite taille mais dont 27 de plus de 50 salariés. 50,9 emplois pour 100 actifs occupés sont proposés sur le territoire : **de nombreux actifs du territoire travaillent donc à l'extérieur des frontières** de la Communauté de communes.

Le niveau de vie est globalement confortable, supérieur aux moyennes départementales de la Vienne et des Deux-Sèvres avec une médiane du revenu disponible par unité de consommation de 20 800€ dans le Haut Poitou, contre 20 350€ dans la Vienne et 20 180€ dans les Deux Sèvres.

A l'échelle infra communautaire, le niveau de revenu médian est corrélé à la proximité avec Poitiers. Les entreprises et les emplois sont concentrés dans les pôles urbains traditionnels. Deux zones d'activités labellisées « Viennopôle » ont été ouvertes mais présentent des difficultés d'occupation à ce jour.

Le tourisme repose sur 5 sites d'intérêt communautaire, 18 sites de visite et 12 sites d'artisanat d'art. 133 lieux ont permis de générer 90 855 nuitées annuelles en 2019. L'ensemble du patrimoine est mis en valeur par l'Office de tourisme et ses 3 antennes. En outre, le territoire est situé sur des itinéraires de vélotourisme et de grands chemins de randonnées. **L'offre touristique est encore insuffisamment développée, tant en termes d'hébergement que de sites.** Le territoire ne propose pas d'élément phare et n'est pas reconnu comme destination touristique de premier rang. Il est en revanche bien positionné avec quatre espaces touristiques majeurs à moins d'1h15 de route : le Futuroscope, le Puy du Fou, les Châteaux de la Loire et le Marais Poitevin.

Une offre de services complète mais hétérogène

Parc immobilier

Les communes périurbaines affichent des perspectives de construction dynamiques bien que le **nombre de mises en chantier total soit inférieur à la moyenne départementale** et sur des surfaces en moyenne plus grandes.

La vacance du bâti est hétérogène sur le territoire : **la région de Mirebeau et les franges ouest et sud connaissent des taux de vacance supérieurs à 10 %**. Les résidences principales au nord-ouest souffrent d'inconfort, de l'ancienneté du bâti et conséquemment d'inefficacité énergétique qui les rendent moins adaptées aux attentes de ménages et de potentiels nouveaux habitants de classe moyenne. La vacance de longue durée fragilise les communes rurales et favorise la dégradation de leur parc tandis que les communes plus urbanisées connaissent une hausse des prix de l'immobilier.

Services publics

Afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives, **un réseau de Maisons France services se développe progressivement sur l'ensemble du territoire** du Haut-Poitou. Après la Maison France services labellisée en janvier 2021 à Saint-Martin-la-Pallu, une Maison France services multisites proposera à partir d'octobre 2021 des permanences à Ayron, Benassay, Mirebeau, Neuville-de-Poitou et Vouzailles. Enfin, une Maison France Services devrait compléter ce maillage à Vouillé fin 2021.

La Communauté de communes du Haut Poitou offre un **éventail diversifié de structures pour les jeunes parents** : le réseau d'assistants maternels propose 60 places pour 100 enfants et est complété par des lieux multi-accueils et des relais d'assistants maternels. 14 structures jeunesse sont réparties sur le territoire intercommunal, 3 étant gérées par la Communauté de communes, et ont permis l'accueil de 2 900 jeunes de moins de 18 ans en 2018.

La couverture en services scolaires pour le 1^{er} degré est satisfaisante avec une dizaine d'écoles maternelles, une trentaine d'écoles élémentaires et 4 collèges. Le territoire ne compte pas de lycées ni d'établissement d'enseignement supérieur, ceux-ci sont situés sur l'agglomération de Poitiers.

Equipements sportifs et culturels

Le Haut-Poitou se situe sous les moyennes départementale et nationale en nombre d'équipements sportifs par habitant. **La répartition des équipements sportifs sur le territoire est de plus inégale** : le secteur Est comporte une offre bien plus dense que le reste du territoire quand la partie nord-ouest du territoire est presque dépourvue d'équipements sportifs. 6 des 151 équipements sportifs du territoire sont d'intérêt communautaire et sont gérés par l'intercommunalité, les autres étant gérés par les communes. Faut d'équipements aquatiques suffisants, le territoire ne répond pas aux obligations relatives à l'apprentissage de la natation.

La Communauté de communes compte 22 bibliothèques. 7 établissements d'enseignement musical accueillent 450 pratiquants. Un dispositif d'éducation artistique et culturel, le Pass'art, touche plus de 3 000 enfants par an.

Le territoire possède une salle de cinéma classée d'art et essai à Neuville de Poitou, une salle de spectacle à Chiré-en-Montreuil et 7 établissements musicaux ainsi que des espaces d'expositions, de résidences artistiques et de concerts. Grâce à la richesse du tissu associatif, la programmation culturelle est variée et plus de 40 événements ont été proposés en 2018. **Les disparités importantes entre le nord et le sud du territoire sont à relever**, tout comme le manque de lieux de réunions et de répétition, la communication autour des événements à améliorer et le risque que fait peser l'essoufflement du bénévolat sur la pérennité du tissu associatif.

Santé

Le Haut-Poitou présente une offre de santé convenable à l'échelle du territoire avec une densité en médecins favorable. La profession est moins concernée par le vieillissement à court terme que sur des territoires voisins. Deux Maisons de Santé Pluridisciplinaires rassemblent des praticiens, à Mirebeau et à Neuville-de-Poitou, et deux structures spécialisées sont présentes sur le territoire.

Les besoins restent supérieurs à l'offre chez certains spécialistes comme les dentistes et les psychologues, à la densité relativement faible. Un des enjeux majeurs pour le territoire est la répartition de l'offre. Le territoire est une « zone d'action complémentaire » (ZAC), c'est-à-dire moins impactée par le manque de médecins mais qui nécessite de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation ne se détériore.

Numérique

Seuls 7 % des logements sont raccordables à la fibre en 2020. L'ensemble des communes seront raccordables avant 2025 selon les préconisations du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique et les travaux sont en cours. La plupart des bibliothèques proposent un accès internet. **Une partie de la population est concernée par l'illectronisme** ce qui réduit l'efficacité de l'administration numérique.

La Communauté de communes face aux enjeux de la transition écologique

Paysage

86 % de la surface du territoire de la Communauté de communes est consacré à l'agriculture, 9,4 % aux Forêts et milieux naturels et 4,4 % des sols sont artificialisés. Entre 2009 et 2018, la

proportion des sols artificialisés a augmenté de 0,5 point de pourcentage ce qui correspond à 365 hectares.

Le territoire jouit d'un cadre naturel de biodiversité précieux. Les paysages de la Communauté de communes sont dominés au nord et au centre par des plaines céréalières, des zones réservées à la viticulture et quelques marais. La Zone de Protection Spéciale Natura 2000 « Plaine du Mirebalais et du Neuillois » répond aux enjeux de la Directive Habitat de l'Outarde Canepetière, de l'Édicnème criard et des Busards. La moitié sud-ouest du territoire dispose de plaines vallonnées et boisées qui constituent un paysage bocager. La polyculture et le poly-élevage y sont présents avec une dominante ovine ou caprine qui permettent le maintien et l'entretien de la trame bocagère. Les exploitations d'élevage sont surtout situées dans la moitié sud de la Communauté de communes. Le cadre naturel est fragile et susceptible d'être impacté par les activités économiques. **L'enjeu de préservation des haies est souligné** par les documents d'urbanisme dont le SCOT du Seuil du Poitou et sa Trame Verte et Bleue.

Agriculture et circuits courts

Le secteur agricole connaît une diversification récente. Les circuits courts sont en développement. La Communauté de communes compte 43 exploitations engagées dans la production bio dont près de 56 % en cours de conversion. Au total, il existe environ 450 agriculteurs (tous secteurs confondus). **La monoculture reste néanmoins majoritaire et le développement de la céréaliculture se fait progressivement, au détriment parfois du bocage.**

Eau

Les cours d'eau du territoire présentent des états écologiques variés, **certaines ayant un état médiocre ou moyen en raison de la pollution par les nitrates et produits phytosanitaires.** Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau approuvés sur les trois bassins versants du territoire permettent de fixer un certain nombre d'actions visant à **améliorer la quantité et la qualité des eaux de surface.** Des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques signés entre les syndicats de rivière et l'Agence de l'Eau fixent le cadre d'interventions pluriannuelles d'atteinte des objectifs écologiques des milieux aquatiques.

Mobilités

Le Haut-Poitou bénéficie de la proximité d'infrastructures de qualité : l'autoroute A10 qui est un couloir de communication européen nord-sud, la gare TGV de Poitiers, l'axe Poitiers-Parthenay et l'aéroport de Poitiers.

Les flux sont limités entre les 3 pôles du territoire (3 bassins de vie). **Les transports en commun et les aménagements pour les mobilités douces sont insuffisants ce qui rend la dépendance à la voiture individuelle très élevée.** L'usage de la voiture est quasi systématique sur le territoire pour les déplacements quotidiens vers le lieu de travail et le taux de motorisation des ménages est très élevé.

Des moyens ont été affectés par la collectivité au développement de la mobilité durable : création d'un réseau d'aires de covoiturage, installation de bornes de recharge électrique, parking multimodal, aide à l'achat de VAE pour les particuliers, organisation de la Semaine de la Mobilité. Certaines communes ont aménagé des zones 30 en centre bourg et des bandes cyclables.

La Communauté de communes élabore actuellement un **schéma de la mobilité cyclable** qui sera approuvé en fin d'année 2021. Près de 40 kilomètres de réseau cyclable structurant à l'échelle de l'intercommunalité ont été identifiés. Un projet de transport par cars entre Poitiers et Loudun est également en cours de réflexion. Des interconnexions cyclables entre le Haut-Poitou et Grand-Poitiers pourraient voir le jour.

Déchets

Le territoire propose 7 déchetteries, 1 plateforme de compostage et 2 Installations de Stockage de Déchets Inertes. Outre les politiques d'optimisation de la collecte de déchets développée, des politiques de sensibilisation, notamment à l'attention des jeunes, sont mises en place. **L'économie circulaire se développe également**, avec la création de zones de réemploi et des réflexions avec des associations compétentes en la matière.

EnR et émissions de gaz à effet de serre

Le Haut-Poitou est un **territoire assez peu émetteur de gaz à effet de serre : 7,6TqCO² par habitant, moins que les territoires voisins**, que la moyenne départementale et régionale. Le transport représente la majorité des émissions (46 %) suivi par l'agriculture (32 %). 59 % de la consommation énergétique est pétrolière en raison notamment de la forte dépendance à la voiture. Des améliorations sont envisageables sur le **parc de logements : la part de fioul (19 %) est non négligeable et certains bâtis (publics ou privés) sont anciens**.

La production d'énergies renouvelables de 171GWh/an couvre 17 % de la consommation énergétique du territoire, grâce essentiellement à l'utilisation du bois de chauffage. Les parcs éolien et photovoltaïque sont en croissance. La méthanisation est également une piste, tout comme la géothermie.

Article 2 – Les enjeux et les ambitions du territoire...

...En matière d'Accueil et de Cohésion

La Communauté de communes du Haut-Poitou affiche une solide vitalité grâce à une croissance démographique, soutenue par l'arrivée de nouveaux ménages et la jeunesse de sa population, mais également grâce à son dynamisme économique qui s'appuie sur l'agriculture, l'agro-industrie ainsi que la proximité du pôle urbain de Poitiers.

L'intercommunalité est néanmoins confrontée à un **double défi** :

Spatial d'abord. L'influence de l'agglomération du Grand-Poitiers n'est pas sans conséquence sur l'organisation spatiale du territoire de la Communauté de communes et de ses services : les communes de l'est et sud-est sont celles qui offrent le plus de services, proposent le plus de logements neufs et adaptés à la demande, tandis que les communes du nord et de l'ouest souffrent davantage de la vacance et manquent d'équipements accessibles. Les centre-bourgs risquent en parallèle de se dévitaliser.

De **cohésion** ensuite. Bien que la part de jeunes sans emploi ni qualification soit plus faible que les moyennes départementales ou nationales, les élus veulent renforcer les actions qui préviennent leur marginalisation et ce d'autant que la part des jeunes diplômés est, elle, plus faible que les moyennes. Ensuite, la proportion de séniors croît : il s'agit d'anticiper leurs besoins en services de proximité. Pour l'ensemble de la population, un des enjeux réside donc dans le renforcement de l'offre en équipements et services (qu'ils soient sportifs, culturels, commerciaux), dans leur accessibilité pour les résidents des communes du nord et de l'ouest du territoire, dans leur diversité (notamment en matière de santé).

...En matière de relance et développement économique

La Communauté de communes affiche un taux de chômage plus favorable que les moyennes départementales et nationales. Il s'explique par le dynamisme économique généré par le tissu agricole et l'industrie agro-alimentaire qui l'accompagne et également par la proximité du pôle urbain de Poitiers. Il faut néanmoins souligner que le taux de concentration de l'emploi est plutôt faible, et, sur les périodes récentes, le taux de chômage tend à augmenter et le nombre d'emplois proposés sur le territoire baisse. Les défis pour poursuivre le développement économique du territoire sont de **quatre ordres** :

Sur le **plan agricole**, les élus entendent rappeler leur attachement à l'agriculture traditionnelle (qui repose sur la polyculture, sur différentes variétés de céréales ou de légumes et l'élevage). Sur le **plan économique**, les zones d'activités présentes sur le territoire sont inégalement occupées, faute de visibilité ou d'accessibilité. Sur le **plan touristique**, la Communauté de communes bénéficie d'un positionnement privilégié, au carrefour de plusieurs grands sites touristiques. Néanmoins, ce tourisme de passage ne profite pas encore suffisamment aux commerces et aux habitants du territoire. Enfin, sur le **plan de l'emploi**, il s'agit de mieux coordonner les efforts pour s'assurer que les emplois offerts sur le territoire trouvent à être pourvus par la demande, en particulier des jeunes.

...En matière de transition écologique

La Communauté de communes du Haut-Poitou dispose de précieux puits de carbone et génère, par rapport à ses voisins, moins de gaz à effet de serre. Le territoire est par ailleurs dessiné par ses champs agricoles, ses forêts et ses bocages qui forgent une trame verte que le territoire entend préserver. Cependant, l'activité agricole, atout indiscutable de la Communauté de communes, a des répercussions sur la qualité de l'eau notamment et le développement de la céréaliculture se fait parfois au détriment des bocages. De plus, pour les usages du quotidien, les habitants sont dépendants de la voiture, y compris sur les petites distances. La Communauté de communes est ainsi confrontée à **plusieurs défis** :

Le territoire accueille de nouvelles populations chaque année, sa **facture énergétique** globale n'a donc pas vocation à baisser. Néanmoins, il doit pouvoir s'assurer que les nouvelles populations qui s'installent le fassent dans des logements qui ne soient pas énergivores. Il doit également veiller à ce que la facture énergétique sur le patrimoine ancien et vétuste se réduise.

S'agissant de la **production d'énergies renouvelables**, la Communauté de communes dispose d'ores et déjà d'une offre photovoltaïque ou éolienne. Néanmoins, le développement des parcs,

notamment éoliens, ne peut se faire sans recherche de consensus, entre les communes et avec les habitants. L'offre en photovoltaïque doit elle aussi être maîtrisée pour limiter les impacts visuels.

Les **ressources, en eau notamment**, doivent pouvoir être préservées tout en permettant le développement harmonieux du territoire. Cela suppose un accompagnement de l'ensemble des parties prenantes et la poursuite du travail partenarial avec les acteurs institutionnels, syndicats d'eau et de rivière en particulier.

Enfin, la **dépendance à la voiture** contribue aux émissions de gaz à effet de serre. Bien que ceux-ci soient en partie générés par le transport routier de transit, indépendant des activités au sein de la collectivité, les marges de progrès pour réduire ces émissions existent.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Face aux enjeux auxquels elle est confrontée, la Communauté de communes Haut-Poitou entend mobiliser ses atouts dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Les orientations stratégiques que le territoire veut développer sont indiquées ci-après. Ces orientations sont le résultat d'une journée de travail, le 7 juillet 2021.

En effet, la matinée du 7 juillet, les agents (directeurs, responsables de pôles et référents thématiques) ont travaillé en ateliers thématiques et ont établi des propositions d'orientations. Puis, dans un second temps, les Maires du territoire ont travaillé selon la même méthodologie et ont proposé des orientations stratégiques très largement identiques.

Le projet de territoire est bâti autour de 3 orientations et 15 axes stratégiques auquel un programme d'actions vient répondre. L'annexe 1 détaille plus avant le projet de territoire et ses orientations stratégiques.

En cas d'évolution en cours de contrat, les orientations seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

A la signature du présent contrat, ces orientations stratégiques sont les suivantes.

Orientation 1 : Un territoire accueillant, vecteur d'équilibres

Les leviers d'action et les types de projets identifiés sont les suivants :

Axe 1. Améliorer l'offre de logements pour consolider le parcours résidentiel. Afin d'accueillir de nouvelles populations, le territoire doit pouvoir proposer des logements de qualité adaptés à la demande. Il s'agit aussi de permettre la décohabitation pour les jeunes adultes et éviter l'isolement pour les personnes âgées. <i>Exemples :</i> <ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'une meilleure connaissance des données en matière de logements via une convention avec l'ADIL (observatoire du logement) permettant de définir une politique du logement- Réalisation d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) :<ul style="list-style-type: none">Mise en place d'aides pour la rénovation énergétique des bâtiments, la résorption
--

	<p>de l'habitat insalubre, la rénovation des façades dans les centres urbains, l'adaptation de l'accessibilité des logements et à la perte d'autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et du PLH (Programme Local de l'Habitat), Aides à la construction de logements sociaux - Création d'une résidence pour personnes âgées portée par la Commune de Cuhon, etc
	<p>Axe 2. Revitaliser les centre-bourgs en assurant un cadre de vie agréable et des services de proximité.</p> <p>La qualité de vie au sein des communes du territoire est un atout majeur de son attractivité. Densifier les commerces et les services de proximité dans les centre-bourgs participe à lutter contre l'étalement urbain tout en garantissant la vitalité des pôles internes au territoire.</p> <p><i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement du programme « Petites Villes de Demain » dont l'objectif est la revitalisation de la commune de Mirebeau ; d'autres communes pourront être identifiées sur des actions spécifiques - Opération « Cœur de bourg » portée par la Commune de Neuville-de-Poitou, aménagement des centres de Charrais et de Vendevre portés par Saint-Martin-La-Pallu, etc
	<p>Axe 3. Renforcer le maillage et l'accessibilité des services publics et des services de la petite enfance, enfance et jeunesse.</p> <p>L'accessibilité des services publics est un gage de cohésion sur le territoire. Un certain nombre d'initiatives ont d'ores et déjà été engagées. Le territoire souhaite les poursuivre et les renforcer grâce aux outils numériques et aux offres itinérantes, en associant le tissu associatif.</p> <p><i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'Espaces France Services dans les communes et développement de lieux d'accès au numérique - Développement de tiers lieux - Aménagement d'un Service de Gestion Comptable à Neuville-de-Poitou (en remplacement de l'actuelle Trésorerie) et points de contacts pour les usagers dans les espaces France Services - Poursuite de la gestion de structures petite enfance, enfance, jeunesse et soutien financier aux structures associatives - Services d'accueil de la petite enfance (LAEPI, Multi-accueils, Relais Petite Enfance)
	<p>Axe 4. Développer des espaces propices au lien social.</p> <p>Le territoire entend renforcer les outils permettant de lutter contre l'isolement, chez les jeunes comme chez les personnes âgées et renforcer ainsi la cohésion sociale.</p> <p><i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement financier du secteur « familles » du Centre socio-culturel « La Case » pour favoriser les liens intergénérationnels - Ateliers spécifiques menés par les épiceries sociales (exemple : ateliers cuisine) - Mise en place d'un réseau de visiteurs bénévoles pour les personnes âgées organisé par un collectif de partenaires (MSA...), réseau de soutien aux aidants

	<ul style="list-style-type: none"> - Construction du Centre socio-culturel à Mirebeau géré par l'association « La Pousse » - Soutien financier au milieu associatif par la Communauté de communes et les Communes notamment à l'ADMR
	<p>Axe 5. Proposer une offre de soins complète et renforcer la prévention.</p> <p>Outre les politiques visant à accueillir de nouveaux praticiens, le territoire souhaite mettre l'accent sur la prévention et la santé compte tenu des premiers éléments de diagnostic.</p> <p><i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du CLS (Contrat Local de Santé) : meilleure connaissance des acteurs, mise en réseau des professionnels, amélioration du parcours de santé, actions de prévention etc - Actions Sport Santé et plus largement développement des actions de prévention en matière de santé, la prévention étant le premier axe des politiques nationales et régionales en la matière - Etude pour l'aménagement de cabinets médicaux (engagés par les communes de Boivre-la-Vallée, Latillé)
	<p>Axe 6. Accompagner et déployer les actions culturelles et sportives.</p> <p>Compte tenu d'un nombre d'équipements sportifs par habitant inférieur à la moyenne départementale et nationale, le territoire souhaite se doter d'un maillage de sites sportifs répondant à la demande des habitants. En complément, l'offre culturelle est relativement dense malgré un essoufflement du bénévolat et un manque de communication.</p> <p><i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des actions du Pass'art et du Pass'sport - Gestion des équipements sportifs communautaires - Ecoles de musique : aménagement de lieux complémentaires - Réseau des bibliothèques : développement de l'offre en vue d'augmenter le nombre de lecteurs - Mise en place d'une saison culturelle du territoire et encouragement aux manifestations à faible impact environnemental - Aménagement d'un boulodrome couvert (Vouillé), d'un skate-park (Maisonneuve), d'un théâtre de verdure (Quinçay), etc

Orientation 2 : Un territoire qui poursuit son développement

Les leviers d'action et les types de projets identifiés sont les suivants :

	<p>Axe 7. Organiser une alimentation plus durable en lien avec le Programme Alimentaire Territorial.</p> <p>La crise actuelle liée au COVID-19 a accéléré les besoins en aliments locaux, produits de façon durable. Le territoire a la chance de disposer d'un tissu d'acteurs dense. Il s'agit d'accompagner la filière agricole dans ses transformations et de faciliter l'animation de circuits courts.</p> <p><i>Exemples :</i></p>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Circuits courts : recensement des producteurs locaux de vente à la ferme - Accompagnement des bénéficiaires des épiceries sociales autour d'ateliers-cuisine - Accompagnement à la création de légumeries, d'ateliers d'abattage ou laboratoires de transformation de produits locaux sur le territoire - Accompagnement à la création de magasins de producteurs locaux et de plateformes de type drive fermier - Mise en relation des producteurs locaux et des acheteurs locaux de la restauration collective (action Agri local) : développement de la plateforme pour les écoles, pour les collèges, pour les maisons de retraite, etc
	<p>Axe 8. Pérenniser les activités économiques existantes, favoriser et optimiser l'accueil d'activités nouvelles.</p> <p>Avec ses partenaires institutionnels et associatifs, le territoire entend améliorer l'accès aux Zones d'activités économiques existantes et leur visibilité tout en favorisant un écosystème local, en pérennisant les activités déjà présentes sur le territoire. L'objectif est également d'optimiser le remplissage des zones existantes et d'améliorer les équipements existants.</p> <p><i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension de ZAE intercommunales (Avanton, Neuville de Poitou, Cissé) - Réhabilitation du parc d'éclairage (led) dans les ZAE intercommunales - Aménagement de bâtiments-relais sur le territoire - Aides directes aux entreprises dans le cadre de la Convention SRDEII avec la Région - Création d'espaces de co-working (Cuhon et autres communes) - Aménagement de locaux multi-services, de tiers lieux (Ayron, Chabournay, Cuhon, Neuville de Poitou)
	<p>Axe 9. Requalifier et professionnaliser l'offre touristique.</p> <p>Afin de mieux capitaliser sur la présence de nombreux touristes, il s'agira en particulier de renforcer les liens entre les acteurs institutionnels et économiques. Cela permettra notamment d'améliorer la qualité de l'offre, aussi bien en hébergement qu'en loisirs.</p> <p><i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du Schéma intercommunal de randonnées - Professionnalisation des acteurs touristiques - Développement de la promotion touristique (hébergements, offres aux familles, sites, gastronomie)
	<p>Axe 10. Favoriser l'insertion et l'emploi.</p> <p>Le développement du territoire et l'accueil de nouvelles populations doivent se poursuivre de façon durable. Une attention particulière est portée en direction des jeunes en proposant de consolider les politiques d'accompagnement vers l'emploi, par exemple avec la Missions locale. Il s'agit également de créer les conditions du télétravail et du maintien de l'activité en zone rurale.</p>

Exemples :

- Action 1er job porté par le Centre socio-culturel « La Case » et la Mission locale
- Salon du savoir-faire sur le Haut-Poitou porté par l'association « Vivre et entreprendre » en lien avec la Communauté de communes
- Etude de faisabilité d'un groupement d'employeurs public mutualisé
- Etude pour la mise en œuvre du dispositif « Territoire zéro chômeur »
- Etudier les conditions d'accompagnement des entreprises afin de faciliter le recrutement des personnes disposant des formations adaptées aux besoins des entreprises
- Soutien financier annuel à la MLI (Mission Locale d'Insertion)
- Mise en place de chantiers d'insertion

Orientation 3 : Un territoire engagé qui facilite la transition écologique

Les leviers d'action et les types de projets identifiés sont les suivants :

Axe 11. Réduire la consommation énergétique.

Il s'agit notamment d'accueillir les populations dans des bâtiments neufs performants sur le plan énergétique et d'assurer l'amélioration thermique du parc ancien. Cela passe nécessairement par des travaux de rénovation sur le patrimoine public ancien et par l'accompagnement des acteurs privés sur leurs parcs de logements quand ceux-ci sont vétustes.

Exemples :

- Accompagnement des Communes à la rénovation des bâtiments publics avec la mise en place d'un CEP (Conseiller en Energie Partagée)
- Accompagnement des Communes pour le rachat des CEE des distributeurs d'énergies (Soregies, EDF...) quand celles-ci réalisent des travaux
- Mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) pour les bâtiments privés
- Mise en place d'une OPAH
- Conseils auprès des entreprises pour la réduction des consommations d'énergie via une prestation externe
- Rénovation énergétique des bâtiments portés par les Communes
- Encourager le développement des mobilités solidaires

Axe 12. Renforcer la production cohérente d'énergie durable.

Il conviendra en particulier d'éviter les développements anarchiques en cherchant à planifier à l'échelle intercommunale les sites de production d'énergies renouvelables.

Exemples :

- Schéma directeur des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation, géothermie, biomasse)

	<ul style="list-style-type: none"> - Création de chaufferies-bois collectives (Latillé, Vouzailles, Champigny-en-Rochereau...), installation de panneaux photovoltaïques (Coussay etc) - Valorisation des espaces dégradés et artificialisés, propriétés publiques et privées (ex friches, toitures, parking) en lien avec le SCOT
	<p>Axe 13. Encourager les mobilités douces.</p> <p>Le territoire souhaite développer des modes de déplacement alternatifs à la voiture thermique. Pour cela, il est proposé, par exemple, de favoriser l'usage des mobilités douces sur les petites distances ou encore faciliter le covoiturage.</p> <p><i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des besoins de transport solidaire sur le territoire et proposer le service adapté - Définition du Schéma directeur des mobilités cyclables - Aménagement des itinéraires cyclables d'intérêt intercommunal - Développement d'un service de mobilité partagée (co-voiturage) : application numérique, parking de co-voiturage, etc - Création d'espaces de co-voiturage (Avanton) - Aménagement d'un espace inter-modalité (exemple : pôle multimodal) - Aménagement de cheminements doux portés par les Communes (Vouzailles, Chiré-en-Montreuil, Quinçay, Vouillé, etc)
	<p>Axe 14. Préserver les ressources du territoire.</p> <p>La polyculture, la viticulture sont des atouts auxquels le territoire est attaché. Pour maintenir son cadre de vie attractif et offrir des conditions de vie durables, la Communauté de communes veut préserver ses ressources et en particulier ses trames vertes et bleues et la qualité de l'eau.</p> <p><i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions du programme Re-sources en collaboration avec Eaux de Vienne et Grand Poitiers - Biodiversité : mettre en place le programme SEVE (Stratégie et Engagement de la Vienne en Environnement) qui cible le climat, l'eau et la biodiversité > volet territorial > favoriser la plantation d'arbres par exemple - PLUI : actions à inscrire dans le PLUi (trame verte et bleue, espaces sensibles, zones humides, etc) - Création d'un sentier d'interprétation pour les oiseaux (Chouppes), création d'un arboretum (Amberre)
	<p>Axe 15. Sensibiliser à la réduction des déchets.</p> <p>Pour faciliter la transition écologique, la réduction des déchets est un des leviers sur lesquels le territoire veut agir. Il s'agit à la fois de poursuivre les efforts de sensibilisation en matière de tri et également de sensibiliser à la consommation responsable, en limitant le plastique par exemple.</p> <p><i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Interventions (animations et ateliers) sur le thème des déchets dans le cadre du Pass'environnement dans les écoles élémentaires et les collèges

- Sensibilisation au tri auprès des entreprises et des structures publiques (EHPAD, etc) avec intervention d'un agent pour la mise en place du tri
- Défi 0 déchet avec identification de familles tests du territoire avec un objectif de réduction du poids des contenants de déchets
- Accompagnement à la mise en place de recycleries et développement d'animations communes en partenariat avec la Communauté de communes, leur donner accès aux déchetteries
- Mise en place des journées de visites de centres de tri et de déchetteries à destination des usagers du territoire
- Mise en place de la Redevance spéciale (entreprises et administrations) et la Tarification incitative (pour les administrés)

D'un point de vue transversal, l'ADEME et le Ministère de la Transition Ecologique proposent au territoire du Haut-Poitou que celui-ci bénéficie d'un accompagnement renforcé dans le cadre d'un COT (Contrat d'Objectifs territorial) permettant la mise en œuvre et le suivi des orientations et des actions du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), qui s'inscrit globalement dans le CRTE, sur son volet transition écologique.

Article 4 – Le Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le CRTE contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire, notamment les thématiques suivantes :

- Logement, cadre de vie,
- Services à la population,
- Culture, sport, cohésion sociale, santé, services
- Circuits courts, agriculture,
- Economie, Tourisme,
- Sobriété énergétique et production d'énergie renouvelable
- Mobilité douces, Environnement, eau, déchets

Le CRTE pourra intégrer, de façon progressive, et de manière pragmatique, les dispositifs de contractualisation thématiques existants de droit commun. Il pourra intégrer notamment les programmes suivants :

- Dispositif « Petites Villes de Demain » 2021-2026
- Convention Maisons France Services
- Autres dispositifs ou programmes

4.2. Validation des actions

Les actions inscrites sur la période du CRTE sont décrites dans les tableaux de synthèse en annexe. Il s'agit bien d'une liste prévisionnelle et indicative.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année (par l'intermédiaire d'une fiche-action) dans une convention de financement annuelle signée entre l'Etat et la Communauté de communes, qui détaille la participation des différents partenaires.

En effet, les opérations envisagées font l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches- actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements, au travers des fiches-actions, peuvent être de différentes natures, et précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le(la) Préfet(e) peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat en annexe. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale (le cas échéant)

Ce volet sera traité ultérieurement, par avenant au CRTE.

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de X et de Y.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (exemple : éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques,

concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre la Communauté de communes du Haut-Poitou et ses territoires voisins, dont le contenu est à définir localement, sera abordé en cours de contrat et fera l'objet d'un avenant.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Afin de préparer le CRTE, la Communauté de communes a été accompagné par le bureau d'études Ernst and Young, rendu possible grâce au soutien financier de l'ANCT. La mission du bureau d'études a été de travailler sur le diagnostic de territoire et d'accompagner les élus dans l'identification des orientations stratégiques du projet de territoire.

Pour la suite du CRTE, plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les tableaux puis dans les fiches-actions sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents

partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, **le territoire du Haut-Poitou assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.**

Le territoire du Haut-Poitou s'engage à désigner dans ses services des référents, à savoir : la directrice en charge des Politiques territoriales responsable du pilotage du CRTE et la responsable du pôle Finances dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'un point de vue financier. Ces 2 agents pourront être assistés d'agents chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire du Haut-Poitou signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire du Haut-Poitou s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire du Haut-Poitou s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la

mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière est portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des

publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière est fournie en annexe du présent contrat.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est coprésidé par :

- la Préfète du département, ou son représentant,
- et par le Président de la Communauté de communes (ou son représentant).

Il est également composé de :

- représentants de l'exécutif :
 - la vice-Présidente en charge de l'Economie-Numérique-Tourisme
 - la vice-Présidente en charge de la Communication-Mutualisation
 - le vice-Président en charge du Développement durable

- représentants des services de la Communauté de communes :
 - le Directeur général des services,
 - la Directrice en charge des politiques territoriales,
- des services de l'Etat

Les autres partenaires : ADEME, Caisse des dépôts – Banque des territoires, autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE pourront être associés ultérieurement, par avenant au présent contrat.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le Comité technique

Le Comité technique est coprésidé

- par les représentants de l'Etat
- et par le Président de la Communauté de communes du Haut-Poitou (ou son représentant) le cas échéant

Il est composé également :

- des services de l'Etat
- des Services de la Communauté de communes (Directeur Général, Directrice en charge des Politiques territoriales, Responsable du pôle Finances, Référente Développement Durable, Responsable du pôle Attractivité, d'autres représentants selon les sujets traités)

La composition du Comité technique et son fonctionnement seront ajustés en tant que de besoin.

Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;

- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Ce volet sera traité ultérieurement, par avenant au CRTE.

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Ce volet sera traité ultérieurement, par avenant au CRTE.

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de

l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

Signé en 2 exemplaires à ...*Chouville*... le ...*16 décembre 2021*...

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Pascale PIN
Pascale PIN

Le Président de la Communauté de Communes
du Haut-Poitou

Benoît PRINÇAY



Sommaire des annexes

Annexe A – Projet de territoire : Diagnostic territorial

Annexe B – Projet de territoire : Orientations stratégiques

Annexe C – Tableaux de synthèse du CRTE : liste prévisionnelle et indicative des projets et actions des Communes et de la Communauté de Communes

**Contrat de Relance et de Transition
Ecologique
(CRTE)**

Communauté de Communes
du
Haut-Poitou

**PROJET DE TERRITOIRE
DIAGNOSTIC**



Contrat de Relance et de Transition
Ecologique
(CRTE)

Communauté de Communes
du
Haut-Poitou

Diagnostic de territoire



Sommaire

Diagnostic du territoire	4
1. Un territoire dynamique	4
1.1. Une population en augmentation continue.....	4
1.2. L'économie locale soutenue notamment par l'activité agricole et industrielle et la proximité de Poitiers	5
1.3. Un tourisme de passage encore sous exploité	9
2. Une offre de service complète mais hétérogène sur le territoire.....	11
2.1. Des logements neufs à l'est, une vacance élevée au nord et à l'ouest	11
2.2. Des services publics sur tout le territoire	12
2.3. Des services nombreux pour l'Enfance et la Jeunesse	12
2.4. Une bonne couverture en services scolaires pour le 1 ^{er} degré	13
2.5. Les infrastructures sportives et culturelles réparties sur le territoire	15
2.6. Une offre de santé satisfaisante	17
2.7. Une couverture numérique haut débit faible	19
2.8. Une répartition inégale des services de commerce	19
3. La Communauté de communes face aux enjeux de la transition écologique	20
3.1. Un environnement naturel préservé	20
3.2. L'enjeu de gestion de la ressource en eau	23
3.3. La forte dépendance à la voiture	25
3.4. La poursuite de l'optimisation de la gestion des déchets	28
3.5. Le développement des énergies renouvelables en devenir	30

Diagnostic du territoire

La Communauté de communes du Haut-Poitou est une nouvelle intercommunalité créée le 1^{er} janvier 2017, à la suite de la fusion des trois intercommunalités voisines : le Mirebalais, le Neuvilleois et le Vouglaisien. Elle devient alors le troisième territoire de la Vienne en nombre d'habitants après Grand-Poitiers et Grand-Châtelleraut.

Selon les données du dernier recensement de population de 2017 publiées par l'INSEE, la Communauté de communes compte 41 612 habitants, soit une densité de 60 habitants au km², légèrement en retrait par rapport à la moyenne départementale (Vienne : 62,5 hab/km²).

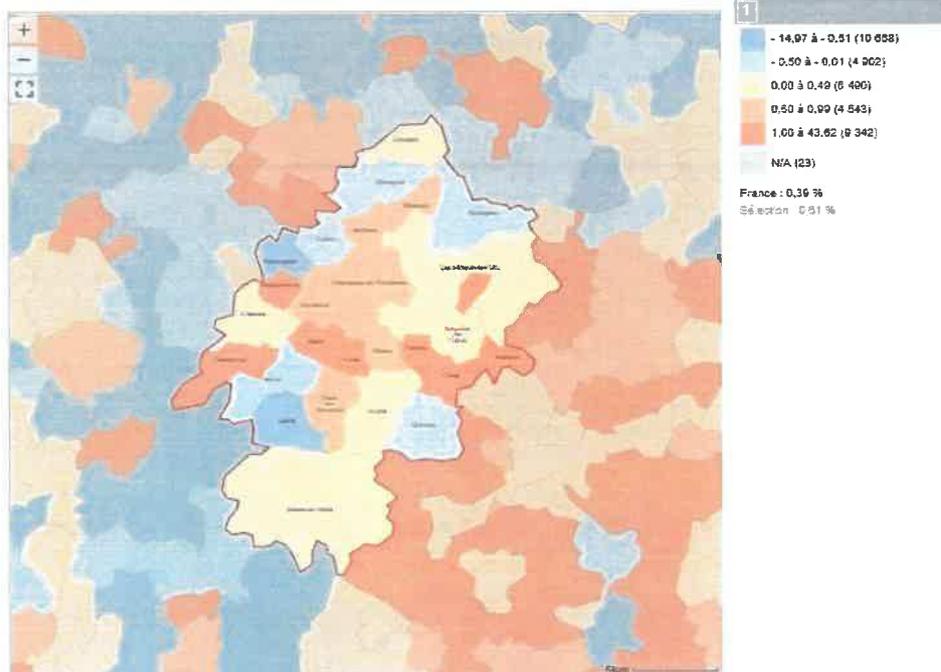
1. Un territoire dynamique

1.1. Une population en augmentation continue

Le territoire jouit d'un dynamisme démographique (+ 0,61 % d'habitants entre 2012 et 2017) supérieur à la moyenne départementale (+ 0,32 %) et nationale (+ 0,39 %). D'une part, le territoire connaît un taux de natalité important, en constante augmentation, depuis 1990. D'autre part, le solde migratoire est positif, en particulier dans les communes du centre – Neuville-de-Poitou en première ligne.

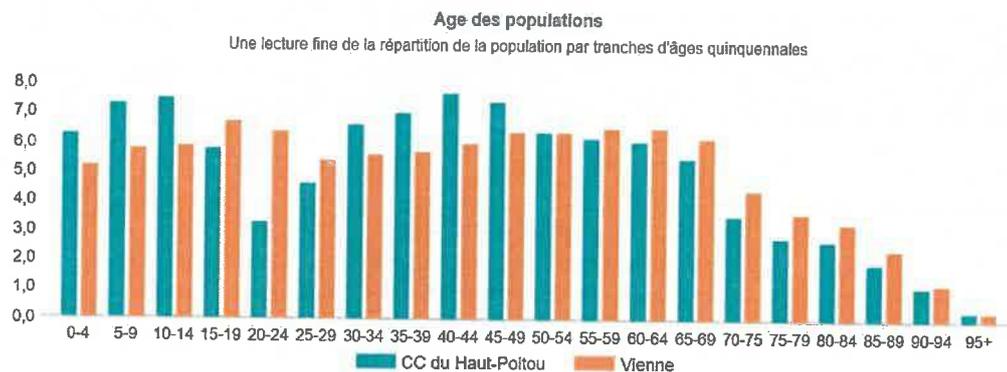
Les communes situées près de Poitiers bénéficient de la proximité de l'agglomération et attirent notamment des ménages avec enfants. Néanmoins, les communes du centre, plus éloignées de Poitiers mais à proximité des axes routiers et où le foncier est plus abordable, ont aussi connu une croissance démographique soutenue (entre 2012 et 2017, + 8,12 % à Yversay, + 1,57 % à Maillé, + 0,85 % à Vouzailles, + 0,74 % à Champigny en Rochereau). A l'inverse, les zones sud-ouest et nord sont moins attractives et souffrent d'une moindre vitalité démographique, voire un dépeuplement pour certaines.

1 Taux d'évolution annuel de la population (%), 2012-2017
Source : Insee, RP 1968-2017



Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

L'arrivée de familles sur le territoire permet d'afficher une proportion de 6,3 % d'habitants de moins de 4 ans (5,2 % dans la Vienne). La part des 10-19 ans est la plus importante du département. La part des moins de 20 ans est de 27 % sur le territoire pour une moyenne nationale à 24,3 % (chiffres INSEE 2017).



Malgré le renouvellement de population, le territoire connaît une tendance au vieillissement. Plus de 24 % des habitants ont plus de 60 ans. Ce chiffre, bien qu'inférieur à la moyenne départementale (28 %), s'élevait à 20 % en 2007.

Le nombre de personnes vivant isolées est relativement faible comparé aux territoires ruraux voisins. La proportion de ménages d'une seule personne atteint 26,2 % sur l'ensemble du territoire du Haut-Poitou (vs 36,2 % à l'échelle nationale), cette proportion est encore plus faible dans les communes proches de Poitiers et augmente en s'éloignant vers le nord et l'ouest (la proportion la plus élevée est enregistrée à Mirebeau, à 37,4 %).

1.2. L'économie locale soutenue notamment par l'activité agricole et industrielle et la proximité de Poitiers

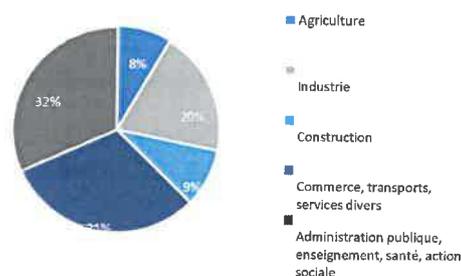
Le territoire présente une activité agricole ancienne et une implantation industrielle notable. Il s'agit principalement d'industrie agro-alimentaire et de construction.

La Communauté de communes du Haut-Poitou compte 2 928 entreprises en 2016 selon l'INSEE. Il s'agit pour l'essentiel de petites entreprises. Néanmoins, 21 structures comptent plus de 50 salariés, dont 6 de plus de 100 salariés.

Emplois par catégorie socioprofessionnelle (Insee 2017)



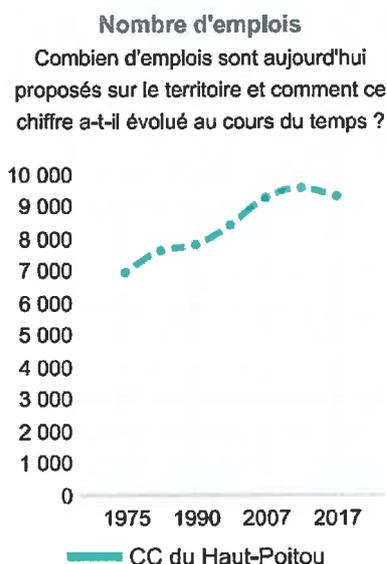
Emplois par secteurs d'activité (Insee 2017)



Les proportions d'ouvriers et d'employés sont les plus élevées à près de 30 % chacune. La majorité des professions intermédiaires et des employés travaillent dans l'agglomération du Grand-Poitiers. Néanmoins, l'économie résidentielle est robuste : 50 % des flux domicile-travail restent au sein du territoire.

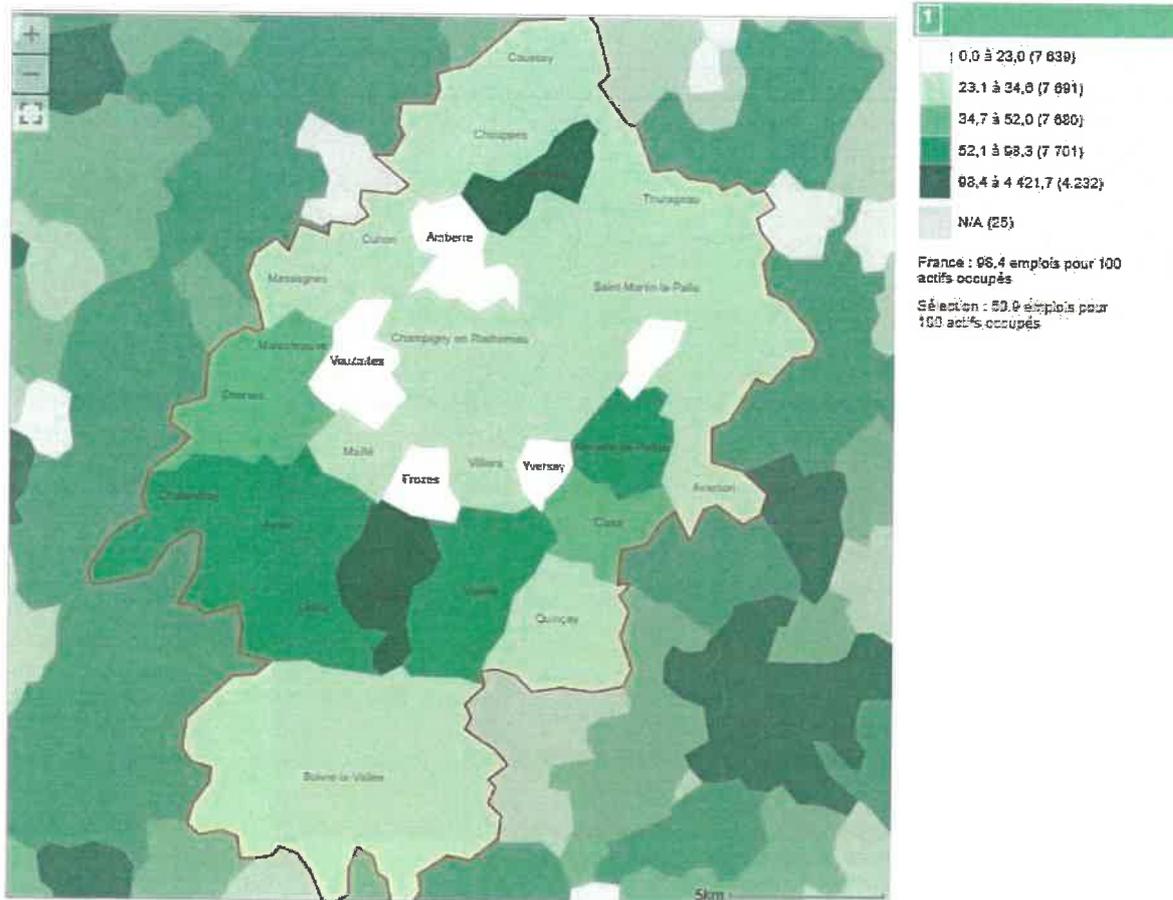
Le taux de chômage s'établit à 9,5 % en 2017, plutôt en croissance, mais inférieur à la moyenne départementale de 12,7 % (9,4 % au niveau national).

Après avoir connu un pic en 2012, le nombre d'emplois proposés sur le territoire est en recul.



1 Indice de concentration de l'emploi (emplois pour 100 actifs occupés), 2017

Source : Insee, RP 1975-2017



Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

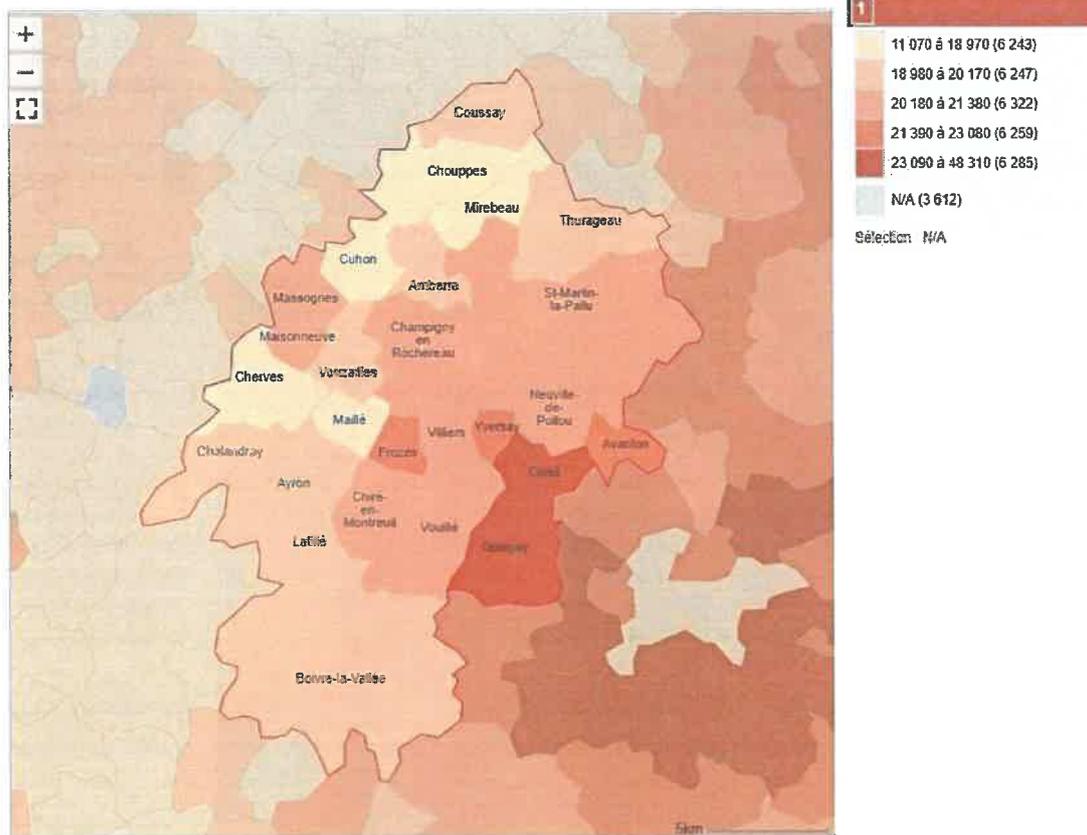
Sur la Communauté de communes, on compte en moyenne 50,9 emplois pour 100 actifs occupés (de nombreux actifs du territoire travaillent donc à l'extérieur des frontières de la Communauté de communes).

Le niveau de vie est globalement confortable, supérieur aux moyennes départementales de la Vienne et des Deux-Sèvres. Ainsi, en 2017 la médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 20 800 € dans le Haut-Poitou, contre 20 350 € dans la Vienne et 20 180 € dans les Deux Sèvres.

A l'échelle infra communautaire, le niveau de revenu médian est corrélé à la proximité avec Poitiers.

1 Médiane du revenu disponible par UC (euros) 2017

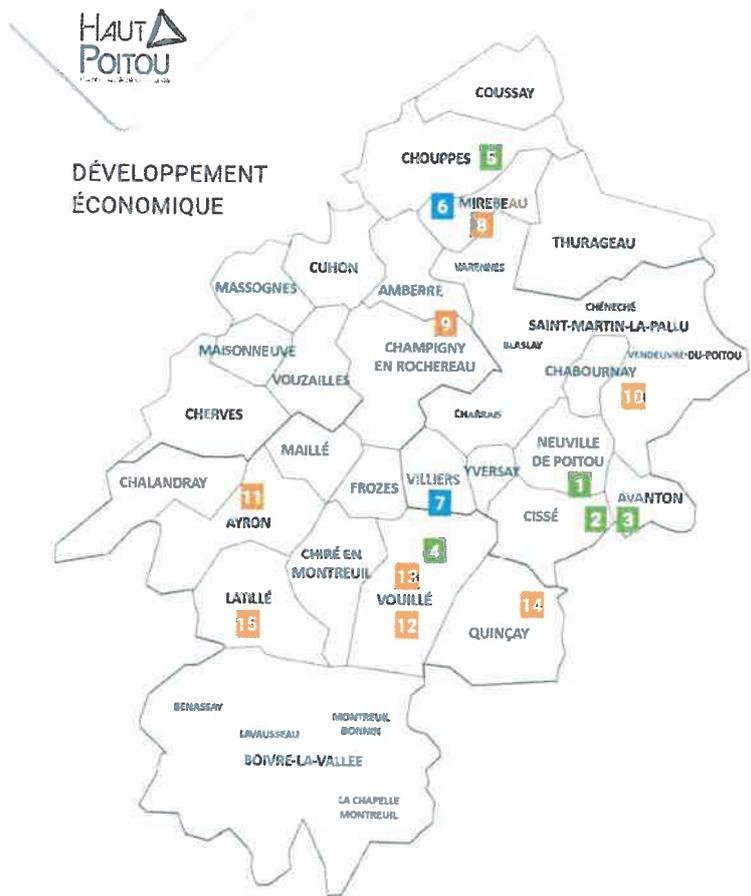
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Fislofi), 2017



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

On observe une concentration des entreprises et des emplois dans les pôles urbains traditionnels. Deux zones d'activités labellisées « Viennopôle » ont été ouvertes. Celle implantée sur Chouppes est en partie inoccupée à ce jour (10 %).

La Communauté de communes du Haut-Poitou compte 15 Zones d'Activités Economiques intercommunales. Parmi elles, celles qui sont proches des axes principaux sont dynamiques. En revanche, celles qui sont les plus éloignées des axes principaux (comme à Champigny-en-Rochereau) présentent davantage de difficultés de commercialisation et d'occupation en raison d'enjeux d'accessibilité en transport.



- | | | |
|--|--|--|
| <p>Parc d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 Parc d'Activités de Neuville-de-Poitou 2 Parc d'Activités La Cour d'Hénon 3 Parc d'Activités Les Cosses 4 Viennopôle de Beauregard 5 Viennopôle de Chouppes | <p>Zones industrielles</p> <ul style="list-style-type: none"> 6 ZI La Madeleine 7 ZI La Caillelle <p>Zones Artisanales</p> <ul style="list-style-type: none"> 8 ZA Mirebeau Sud 9 ZA Les Pommeroux | <ul style="list-style-type: none"> 10 ZA Le Bois de la Grève 11 ZA Les Cartes 12 ZA Beausoteil 13 ZA Vaugendron 14 ZA Les Harcouettes 15 ZA Les Voines |
|--|--|--|

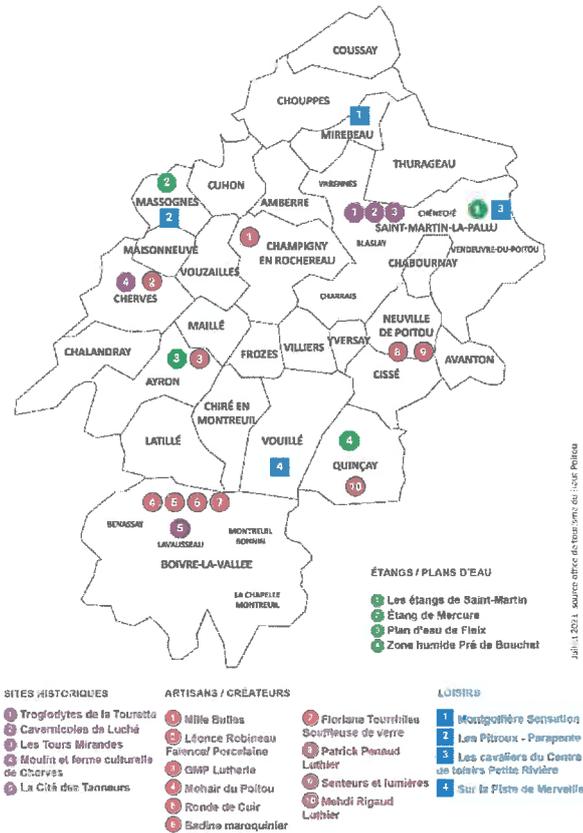
Octobre 2019

1.3 Un tourisme de passage encore sous exploité

La proposition touristique du territoire repose sur 5 sites d'intérêt communautaire, 18 sites de visite et 12 sites d'artisanat d'art. En matière d'hébergement, 133 lieux ont permis de générer 90 855 nuitées annuelles en 2019¹ (10 988 pour les chambres d'hôtes, 10 944 pour les hôtels de tourisme, 47 070 pour les meublés, 21 853 pour les terrains de camping).

¹Synthèse du Projet de territoire du Haut-Poitou, 2020 + Données relatives à la taxe de séjour 2019, CCHP.

TOURISME



L'ensemble du patrimoine (terroir, labels -AOC, AOP- architecture, chemins de randonnée -44km) peut être mis en valeur par l'Office de tourisme et ses 4 antennes (Mirebeau, Neuville-de-Poitou, Vouillé, Saint-Martin-la-Pallu). En outre, le territoire est situé sur des itinéraires de vélotourisme (Eurovélo) et des grands chemins de randonnées (notamment chemin de Saint-Martin et Saint-Jacques-de-Compostelle).

A titre d'exemples, on peut citer : le site archéologique des Tours Mirandes, la Cité des tanneurs, les plans d'eau de Fleix à Ayron et de Saint-Martin à Varennes (Saint-Martin-la-Pallu), la forêt domaniale de Vouillé Saint-Hilaire, etc.

Néanmoins, cette offre touristique est encore insuffisamment développée, tant en termes d'hébergement que de sites. Le territoire ne propose pas de commercialisation de séjours et n'est pas reconnu comme destination touristique.

En revanche, la Communauté de communes est bien positionnée avec quatre espaces touristiques majeurs à moins d'une demi-heure du Futuroscope et d'1 heure 15 minutes du Puy du Fou, des Châteaux de la Loire et du Marais Poitevin.

La question du tourisme est un enjeu majeur pour le territoire.

2. Une offre de service complète mais hétérogène sur le territoire

2.1 Des logements neufs à l'est, une vacance élevée au nord et à l'ouest

En moyenne, 81 % de la population est propriétaire de sa résidence principale. En complément, une offre significative de logements sociaux sur l'ensemble des communes – jusqu'à 27 % des résidences principales – favorise la mixité sociale.

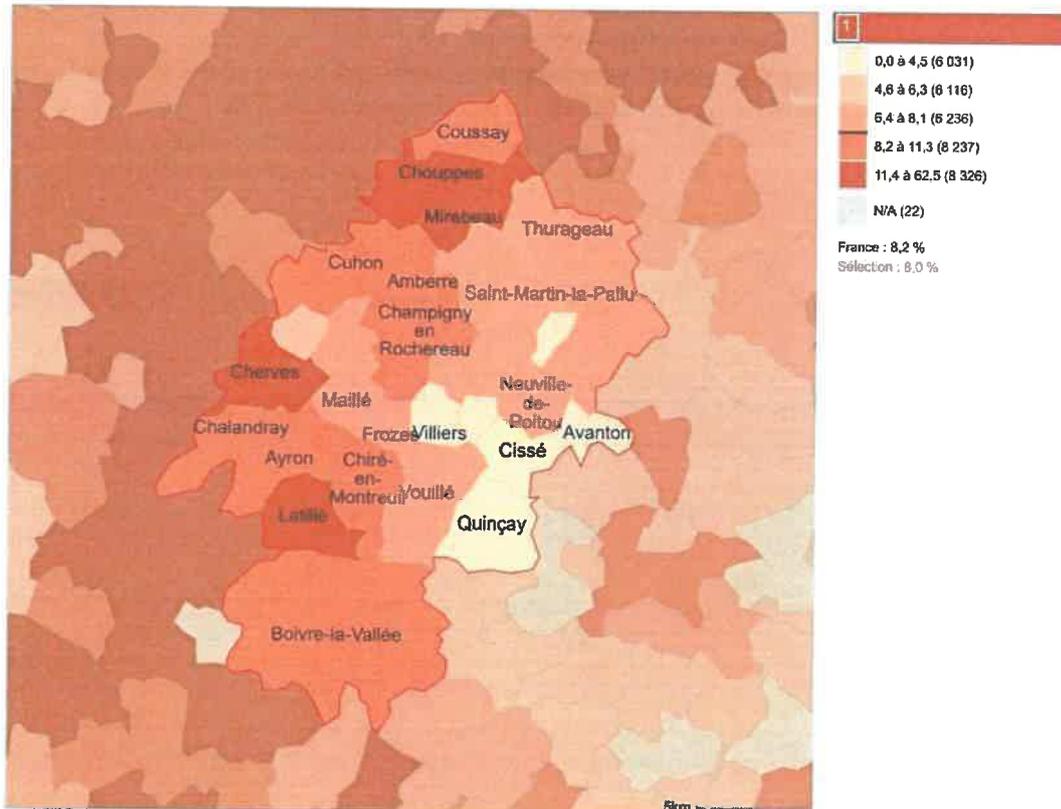
Les communes périurbaines dynamiques affichent des perspectives de construction. Il faut relever cependant un nombre de mises en chantier inférieur à la moyenne départementale (2,6 nouveaux logements pour 1 000 habitants contre 3,4 sur le département), sur des surfaces en moyenne plus grandes (107 m² sur le territoire, 92,1 m² au niveau départemental).

En revanche, le secteur de Mirebeau et les franges ouest et sud connaissent des taux de vacance supérieurs à 10 %. De plus, les résidences principales au nord-ouest souffrent de l'ancienneté du bâti et conséquemment d'inefficacité énergétique. Cela les rend moins adaptés aux attentes de ménages et de potentiels nouveaux habitants de classe moyenne.

La vacance de longue durée fragilise les zones rurales et favorise la dégradation du parc immobilier. Tandis que les communes plus urbanisées connaissent une hausse des prix de l'immobilier.

[1] Part des logements vacants (%), 2017

Source : Insee, RP 1968-2017



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

2.2 Des services publics sur tout le territoire

Toutes les communes proposent un accueil en Mairie. La Poste est présente dans 19 communes, soit sous forme de bureau de plein exercice, soit sous forme d'agence postale.

Afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives, un réseau de Maisons France services se développe progressivement sur l'ensemble du territoire du Haut-Poitou. Après la Maison France services labellisée en janvier 2021 à Saint-Martin-la-Pallu, une Maison France services multisites proposera, à partir d'octobre 2021, des permanences à Ayron, Benassay, Mirebeau, Neuville-de-Poitou et Vouzailles. Enfin, une Maison France Services devrait compléter ce maillage à Vouillé fin 2021.

2.3 Des services nombreux pour l'Enfance et la Jeunesse

La Communauté de communes du Haut-Poitou offre un éventail diversifié de structures pour les jeunes parents :

- 420 assistantes maternelles sont présentes sur le territoire et sont agréées pour accueillir jusqu'à 1250 enfants² soit environ 60 places pour 100 enfants (ce qui est proche de la moyenne départementale³)
- 5 Relais d'Assistants Maternelles Itinérants et 2 Maisons d'Assistants Maternelles
- 3 Lieux d'Accueil Parents Enfants
- 7 lieux multi-accueils (359 enfants accueillis⁴)

14 structures jeunesse sont réparties sur le territoire intercommunal :

- 3 sont gérées par la Communauté de Communes
- 11 sont gérées par des structures associatives.

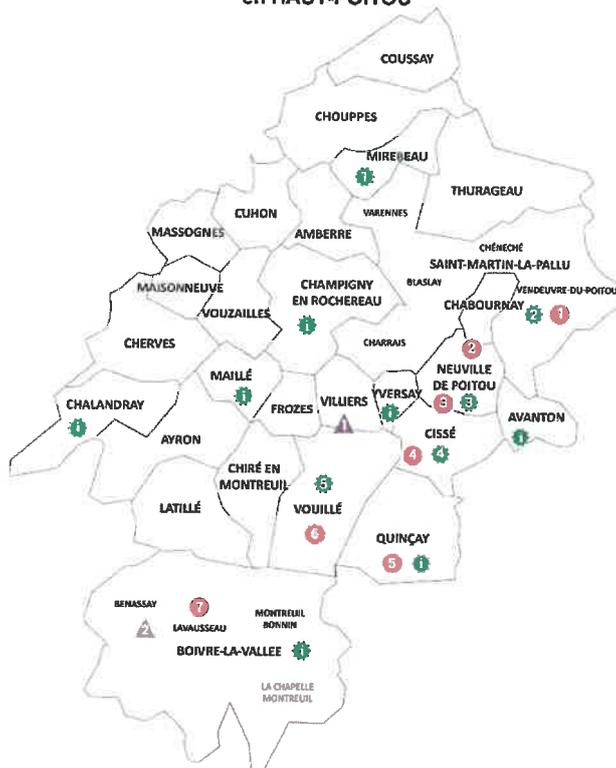
Grâce à elles, près de 2 900 jeunes de moins de 18 ans ont été accueillis en 2018.

² <https://cc-hautpoitou.fr/vivre/petite-enfance/>, consulté juin 2021

³ Drees, enquête Aide sociale (volet PMI), 2016

⁴ Synthèse du Projet de territoire du Haut-Poitou, 2020

Multi-accueil et Relais Petite Enfance en HAUT-POITOU



Dominus CCHP - Juillet 2021

- | | | |
|--|--|--|
| <p>MULTI-ACCUEIL</p> <ul style="list-style-type: none"> ① Les P tits Pitres (+ Relais) ② Maison de la Petite Enfance ③ Les Lutlins de Bellefois ④ La Cabane à René ⑤ Pétidum ⑥ L'île à doudou* ⑦ La Bibera | <p>MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▲ Le Nid des Petites Hirondelles ▲ La Cabane des Pitchounes | <p>RELAIS PETITE ENFANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ⊗ Relais La Pousse ⊗ Relais les P'tits Pitres ⊗ Relais Maison de la Petite Enfance ⊗ Relais La Cabane à René ⊗ Relais Petite Enfance CCHP* ⊗ Itinérance <p>* Géré par la CCHP</p> |
|--|--|--|

2.4 Une bonne couverture en services scolaires pour le 1^{er} degré

La Communauté de communes compte (source : observatoire des territoires, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, 2019-2020 et réponses des Mairies aux questionnaires CCHP juillet 2021) :

- 28 écoles maternelles
- 30 écoles élémentaires
- 4 collèges
- 0 lycée

6 communes ne disposent pas d'infrastructure scolaire sur leur territoire (Amberre, Coussay, Frozes, Maisonneuve, Massognes et Yversay). A l'inverse, Mirebeau, Neuville-de-Poitou et Vouillé sont celles qui offrent le plus d'infrastructures scolaires.

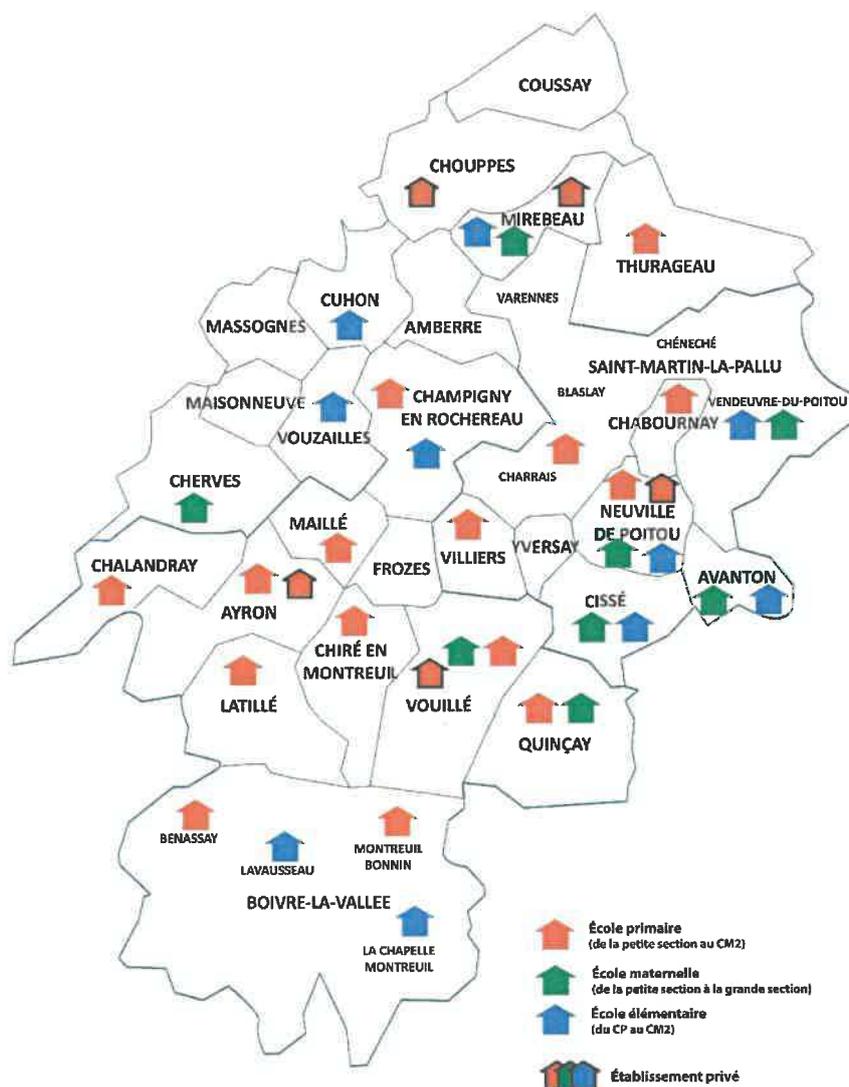
Il existe 2 Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) sur le territoire :

- Ayron / Chalandray / Maillé

- Cherves / Cuhon / Vouzailles / Maisonneuve / Massognes⁵.

Par ailleurs, il y a 2 SIVOS (Syndicats Intercommunaux à Vocation Scolaire) :

- Mirebeau - Chouppes - Amberre – Coussay
- Cherves - Cuhon - Vouzailles - Massognes - Maisonneuve



Il n’y a pas d’établissement d’enseignement supérieur sur le périmètre de la Communauté de communes.

La part des jeunes sans emploi ni diplômes (dits NEET « Neither in Employment nor in Education or Training ») atteint 13,8 % sur le territoire contre 16,8 % en moyenne en France. En revanche, la part des diplômés parmi les plus de 15 ans non scolarisés, à 25,8 %, est en retrait par rapport à la moyenne nationale, de 29,9 %. Au sein du territoire intercommunal, plus on s’éloigne de Poitiers, moins cette proportion est élevée.

⁵ https://www.intra.ac-poitiers.fr/medias/fichier/annexe-10-liste-des-rpi-2018-2019-_1522145744025.pdf

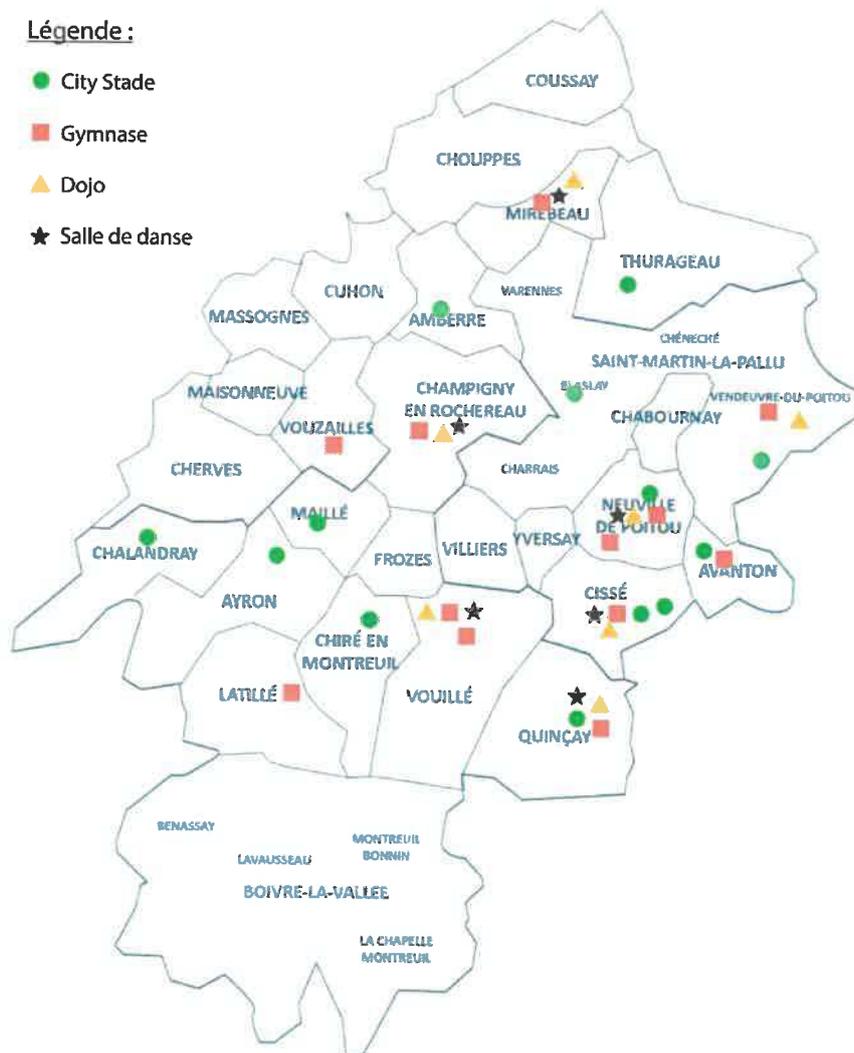
2.5 Les infrastructures sportives et culturelles réparties sur le territoire

Le sport

Avec 172 équipements et sites de pratique, la moyenne de l'intercommunalité est de 41 équipements et sites pour 10 000 habitants en 2019 alors que la moyenne départementale se situe à 54 pour 10 000 habitants (données 2015), et la moyenne nationale à 49 pour 10 000 habitants (données 2013). Ainsi, le Haut-Poitou se situe sous la moyenne départementale et sous la moyenne nationale en nombre d'équipements sportifs par habitant.

Comme l'illustre la carte ci-dessous qui se concentre sur 4 types d'équipements (city-stades, gymnases, dojos, salles de danse), la répartition des équipements sportifs sur le territoire est inégale (donnée 2019). La zone Vouillé-Quinçay-Cissé-Neuville-Avanton comporte une offre bien plus dense que le reste du territoire. Dans l'ensemble, la partie nord-ouest du territoire est dépourvue de ces équipements. Toutefois, il existe une corrélation entre la répartition de ces équipements, la population et le nombre de licences.

Répartition géographique des équipements sportifs



Parmi les 151 équipements sportifs recensés, 6 ont été définis comme étant d'intérêt communautaire et sont gérés par l'intercommunalité. Tous les autres sont gérés par les communes.

Par ailleurs, des projets de construction d'équipements sportifs sont engagés ou en réflexion :

- Parcours de santé (fitness libre-service) à Chalandray
- Halle de Tennis couverte (Vouillé) : réhabilitation d'un ancien gymnase
- Dojo (Vouillé)
- Boulodrome couvert (Mirebeau)
- Gymnase attendant au futur collège de Mirebeau (Département)
- Salle dédiée à la Gymnastique (Communauté de Communes) – lieu à définir
- 3^{ème} équipement aquatique sur le nord du territoire (Communauté de Communes) – à définir

Si le territoire est doté de quelques équipements sportifs récents, il en compte également des vieillissants. Un diagnostic mené en 2018 sur certains équipements met en évidence l'état des ouvrages arrivant bientôt en fin de vie, et pour certains, des problèmes récurrents liés à leur vétusté.

Si l'ensemble des communes sont dotées de services de proximité et d'au moins un équipement sportif, seules Neuville-de-Poitou, Vouillé et Mirebeau proposent un niveau d'équipements intermédiaires. En 2018, la piscine intercommunale de Neuville-de-Poitou a accueilli 38 000 baigneurs (dont 1 200 élèves). Cependant, faute d'équipements aquatiques suffisants, le territoire ne répond pas aux obligations relatives à l'apprentissage de la natation.

Certains équipements attirent une demande supérieure à l'offre sur certains créneaux. La pratique sportive est effectivement développée sur le territoire. Selon Injep – Meos, sont recensés près de 10 500 licenciés sportifs (en 2016) et 114 associations sportives (en 2018). En conséquence, les créneaux de pratique sont insuffisants et les distances à parcourir contraignent certains habitants, notamment jeunes, à renoncer à la pratique sportive.

La culture

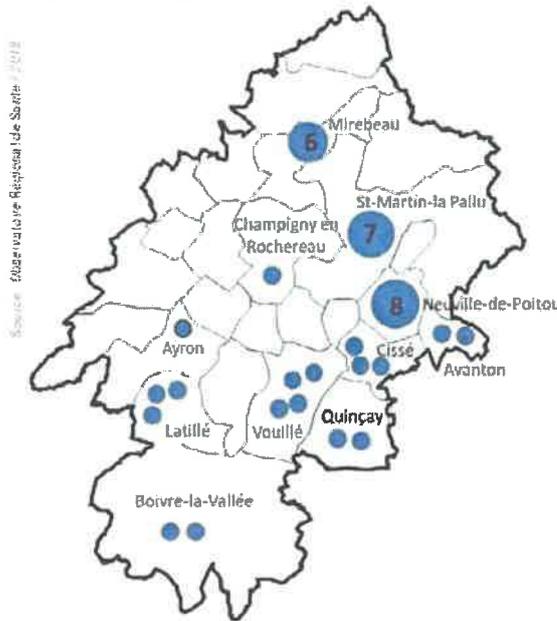
En matière culturelle, la Communauté de communes compte 22 bibliothèques (5 000 lecteurs et 125 000 documents) dont 2 médiathèques et 7 établissements d'enseignement musical accueillant 450 pratiquants. Elle propose un dispositif innovant d'éducation artistique et culturel : le Pass'art qui touche plus de 3 000 enfants par an.

- En termes d'infrastructures, l'intercommunalité propose 1 salle de cinéma classée d'art et essai (à Neuville-de-Poitou), 1 salle de spectacle (à Chiré-en-Montreuil), 7 établissements musicaux, des espaces équipés pour l'accueil de résidences d'artistes "Les studios de Virecourt" (Benassay), une salle de répétition "L'autre côté du Miroir" (Latillé), une salle d'exposition dédiée (Vouillé), une salle d'exposition et de concert, "le Prieuré Saint-André" (Mirebeau).

Grâce à la richesse du tissu associatif, la programmation culturelle est variée et plus de 40 événements (spectacles, concerts) ont été proposés en 2018.

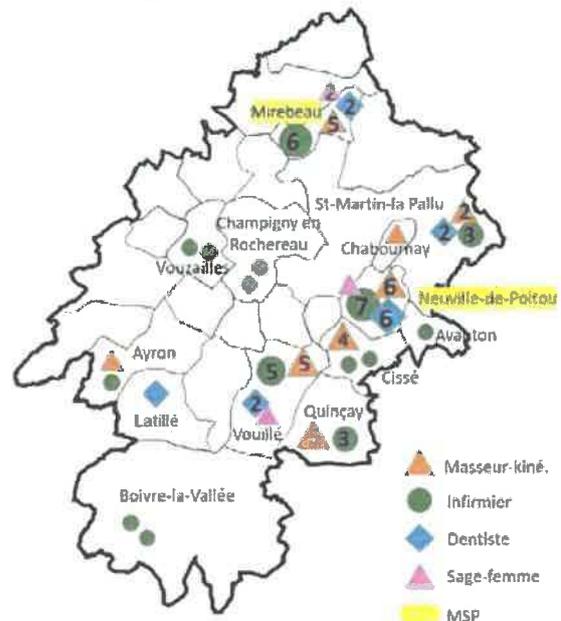
Il faut enfin relever les disparités importantes entre le nord et le sud du territoire, le manque de lieu de réunions et de répétition, la communication autour des événements à améliorer et le risque que fait peser l'essoufflement du bénévolat sur la pérennité du tissu associatif.

Médecins généralistes



Sources : Asip (RPPS), Assurance maladie (annuaire ameli)
Exploitation : ORS N-A (septembre 2019)

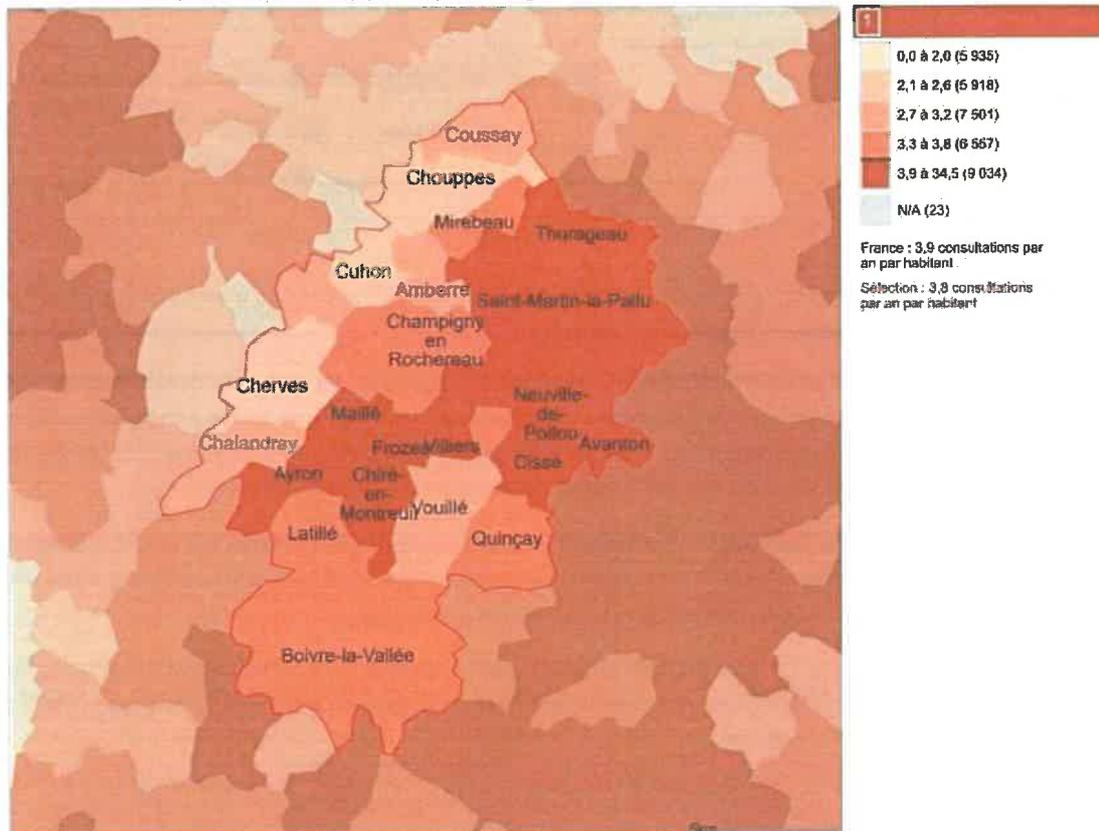
Autres professionnels de santé



Sources : Asip (RPPS), Assurance maladie (annuaire ameli)
Exploitation : ORS N-A (septembre 2019)

1 Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes (consultations par an par habitant) 2018

Source : SNIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS, populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES.



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

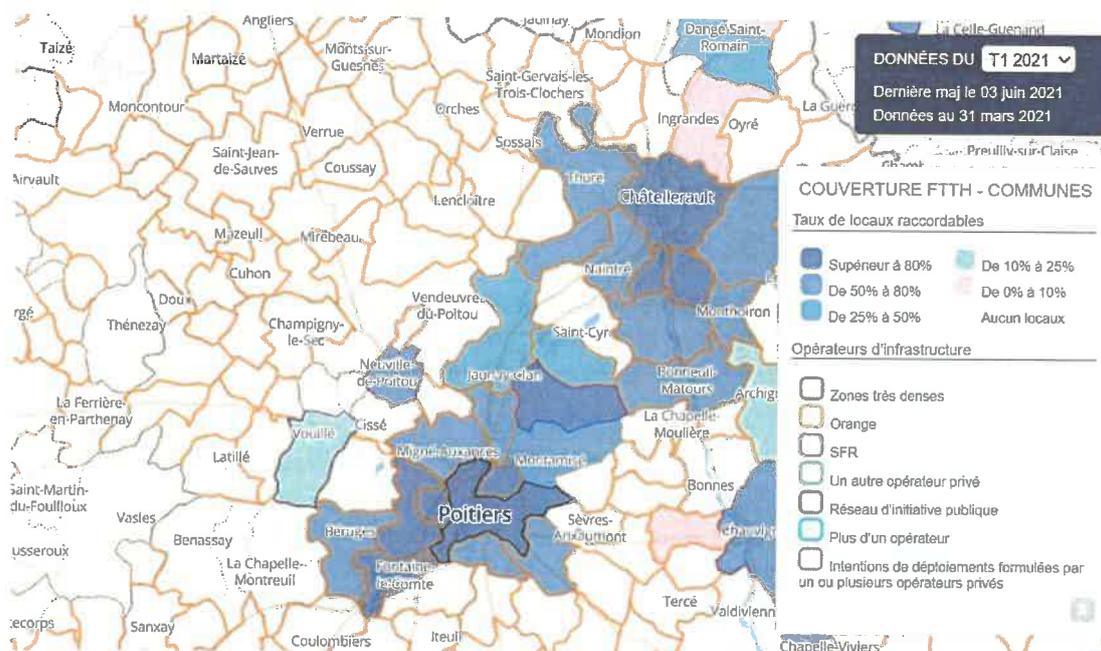
Des besoins restent supérieurs à l'offre chez certains spécialistes, comme les dentistes et les psychologues, à la densité relativement faible.

Un des enjeux majeurs pour le territoire est la répartition de l'offre. Le territoire est une « zone d'action complémentaire » (ZAC), c'est-à-dire moins impactée par le manque de médecins mais qui nécessite de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation ne se détériore⁷.

2.7 Une couverture numérique haut débit faible

Seuls 7 % des logements sont raccordables à la fibre en 2020. Au premier trimestre 2021, entre 50 % et 80 % des logements sont raccordables à Neuville-de-Poitou⁸ et entre 10 % à 25 % à Vouillé. Les autres communes du territoire ne sont pas encore raccordables en 2021, mais le seront avant 2025, selon les préconisations du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique.

Les travaux sont en cours sur le territoire.



La plupart des bibliothèques proposent un accès internet. Mais, une partie de la population est également concernée par l'illectronisme, réduisant les possibilités d'accès et l'efficacité de l'administration numérique.

2.8 Une répartition inégale des services de commerce

La Communauté de communes du Haut-Poitou compte 550 commerces de détail sur son territoire. Le tissu commercial présente les principales caractéristiques suivantes :

- Une sous-densité des commerces alimentaires traditionnels (surtout en boucherie-charcuterie)
- Une sous densité de commerces non-alimentaires traditionnels

⁷ Etat des lieux du Contrat Local de Santé de la CCHP, 2020

⁸ Arcep, 2ème trimestre 2021

- 5 communes disposent d'un tissu commercial complet
- 7 communes ont au moins 1 café / hôtel / restaurant
- 7 communes n'ont plus de commerces de première nécessité.

La Communauté de communes compte également 130 commerces de gros qui sont eux aussi en sous-densité.

La fréquentation des pôles commerciaux montre que Chasseneuil-de-Poitou est le principal pôle de consommation des haut-poitevins. Les données font également ressortir une faible fréquentation des commerces de Mirebeau ainsi que des commerces du centre-bourg de Vouillé.

Le pôle de Neuville-de-Poitou maintient son attractivité à la fois sur les commerces de proximité et les grandes surfaces. Le pôle de Vouillé maintient son attractivité grâce au Super U mais est concurrencé par la zone commerciale d'Auchan Sud implanté à Fontaine-le-Comte. Mirebeau maintient son attractivité grâce à son centre-bourg mais est concurrencé par les zones commerciales de Chasseneuil-de-Poitou et de Neuville-de-Poitou.

3. La Communauté de communes face aux enjeux de la transition écologique

3.1 Un environnement naturel préservé

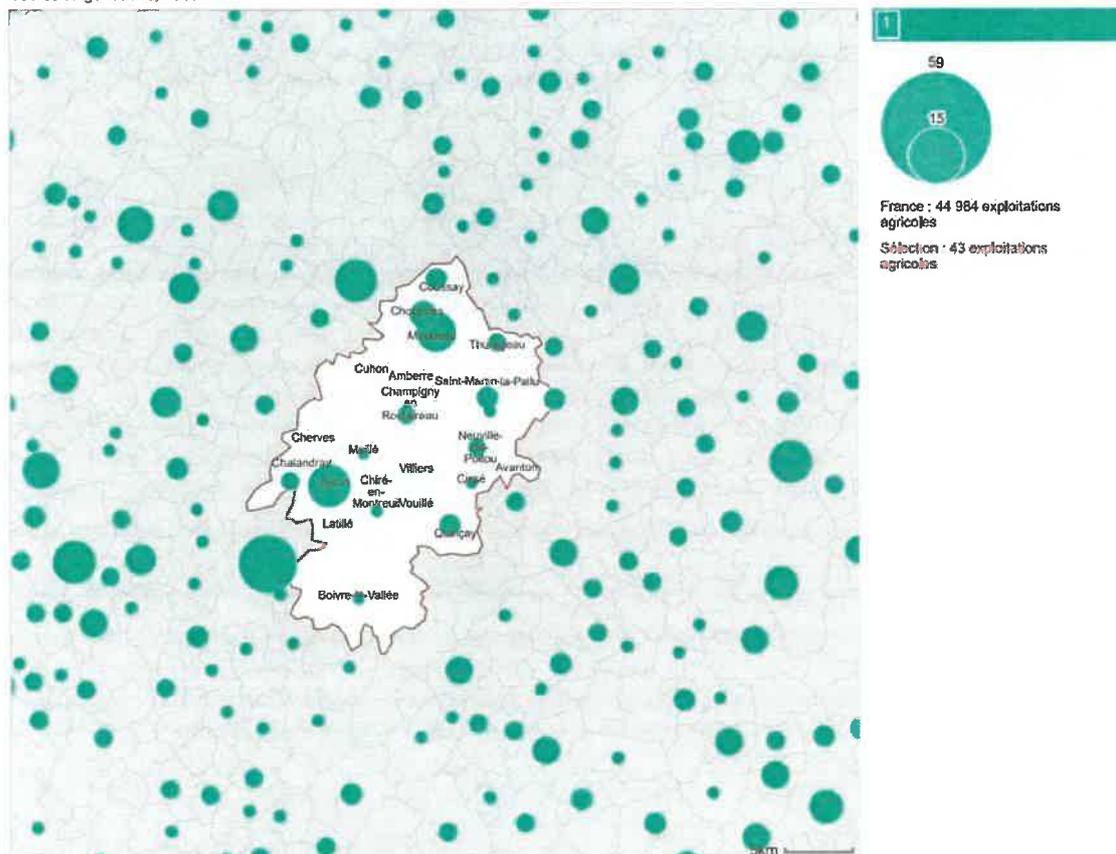
86 % du territoire de la Communauté de communes est consacré à l'agriculture, 9,4 % aux Forêts et milieux naturels et 4,4 % des sols sont artificialisés. Entre 2009 et 2018, la proportion des sols artificialisés a augmenté de 0,5 point de pourcentage (0,4 point à l'échelle nationale), soit 365 hectares supplémentaires artificialisés.

Le territoire jouit d'un cadre naturel de biodiversité précieux. Le paysage du Haut-Poitou est diversifié. Les paysages de la Communauté de communes sont dominés au nord et au centre par des plaines céréalières, des zones réservées à la viticulture et quelques marais. La Zone de Protection Spéciale Natura 2000 « Plaine du Mirebalais et du Neuvilleois » répond aux enjeux de la Directive Habitat de l'Outarde Canepetière, de l'Œdicnème criard et des Busards (espèces protégées).

Le cadre naturel est fragile et susceptible d'être impacté par ces activités. L'enjeu de préservation des haies est souligné par les documents d'urbanisme (en particulier par le Schéma de Cohérence Territorial du Seuil du Poitou à travers sa Trame Verte et Bleue).

1 Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique (exploitations agricoles) 2019

Source : Agence Bio, 2019



© Observatoire des territoires, ANGT 2021 - IGN Admin Express

Le secteur agricole connaît une diversification récente. Les circuits courts sont en développement. La Communauté de communes compte 43 exploitations engagées dans la production biologique dont près de 56 % en cours de conversion. Au total, il existe environ 450 exploitations agricoles (tous secteurs confondus) sur le Haut-Poitou.

Néanmoins, la monoculture reste majoritaire. En outre, le développement de la céréaliculture (présente surtout au centre et au nord) se fait progressivement, au détriment parfois du bocage, avec disparition des haies bocagères. L'enjeu lié à la biodiversité y est fort.

Des actions par l'intermédiaire du Programme Alimentaire Territorial (PAT) mené par la Communauté de Communes du Haut-Poitou (en coopération avec Grand-Poitiers et les Vallées du Clain) doit permettre de :

- Renforcer les circuits courts
- Rapprocher les consommateurs et les producteurs
- Soutenir une agriculture durable et nourricière sur le territoire

3.2 L'enjeu de gestion de la ressource en eau

La Communauté de communes du Haut-Poitou s'étend sur 3 bassins versants sur lesquels celle-ci exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) : le bassin versant Clain Aval, le bassin versant du Thouet et le bassin versant Vienne Aval.

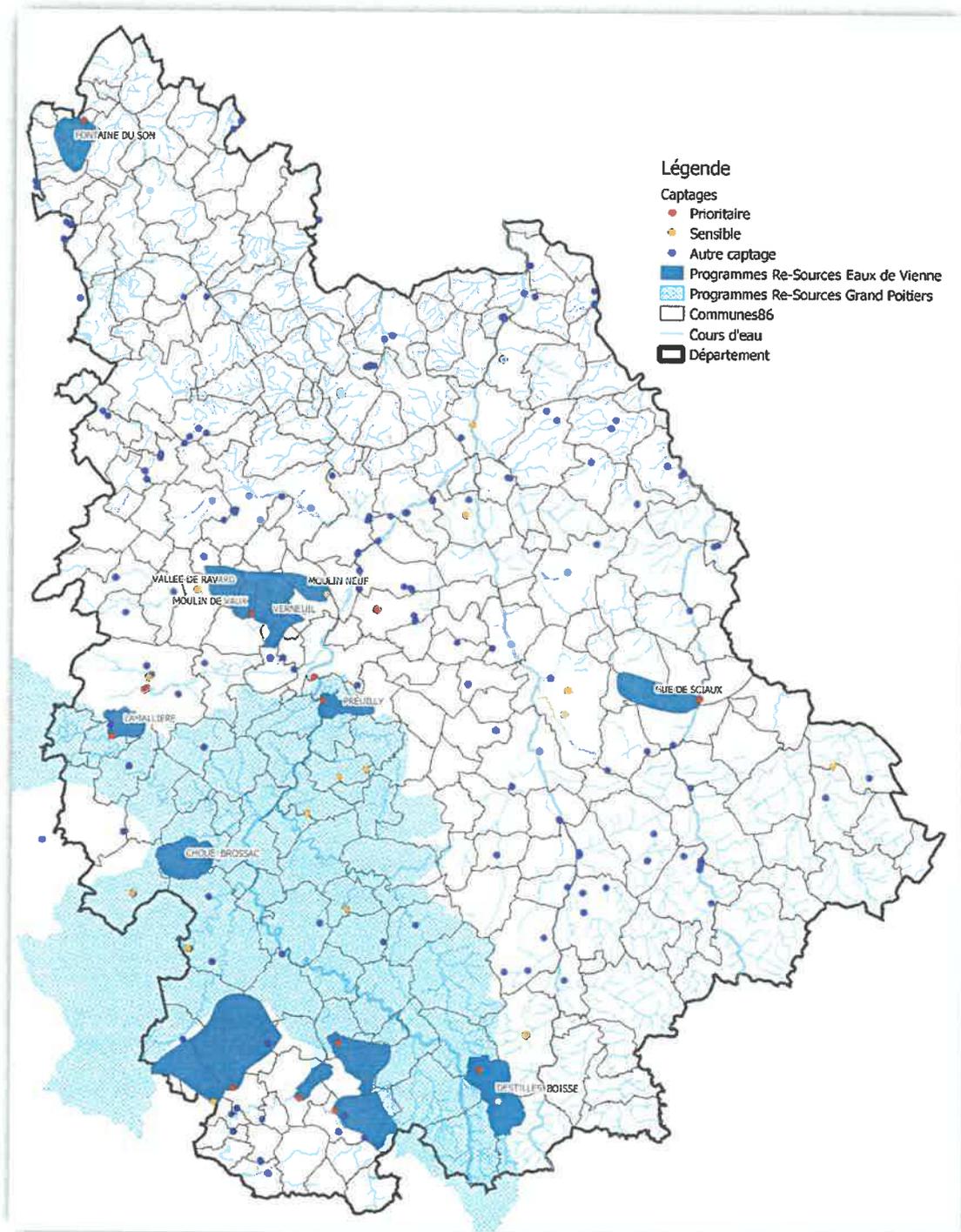
Sur le Bassin Versant de Clain Aval, la Communauté de communes a transféré la compétence GEMAPI au Syndicat de Rivière Clain Aval et à l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) de la Vienne. Par ailleurs, la Communauté de communes a transféré, par représentation-substitution, la compétence eau potable au Syndicat Eaux de Vienne.

Rivières et Milieux aquatiques :

Les cours d'eau du territoire présentent des états écologiques de moyens à mauvais :

- Sur le Bassin Versant de la Vienne, l'Envigne présente un état moyen
- Sur le Bassin Versant du Thouet, la Dive du Nord présente un état médiocre
- Sur le Bassin Versant du Clain Aval, la Boivre présente un état moyen, l'Auxance un bon état et la Pallu un état moyen.

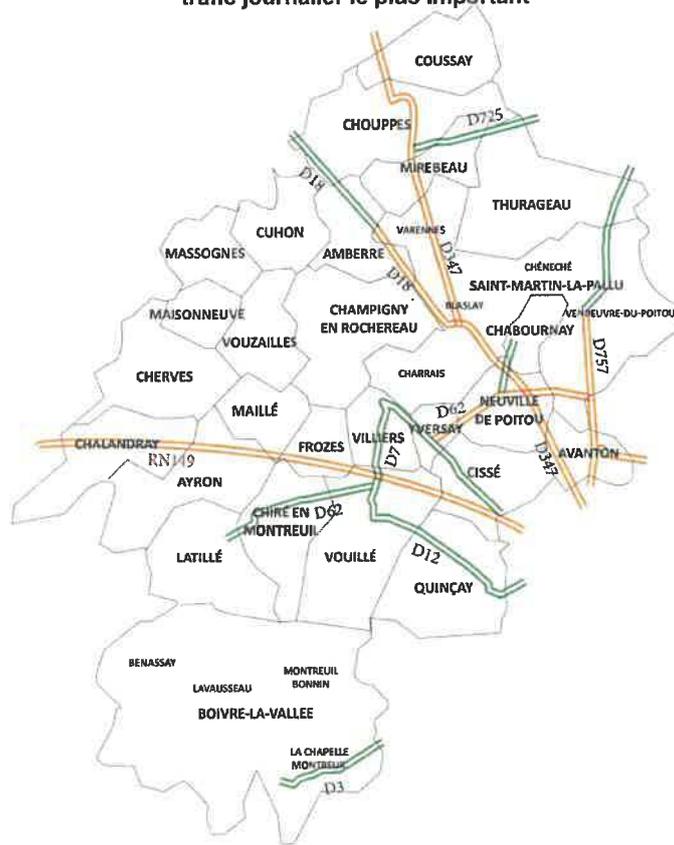
Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) approuvés sur ces 3 bassins permettent d'identifier les risques et de fixer un certain nombre d'actions visant à améliorer la quantité et la qualité des eaux de surface. Des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques (CTMA) signés entre les syndicats de rivière et l'Agence de l'Eau, fixent le cadre d'interventions pluriannuelles d'atteinte des objectifs écologiques des milieux aquatiques.



3.3 La forte dépendance à la voiture

Le Haut-Poitou bénéficie de la proximité d'infrastructures de qualité : l'autoroute (A10) qui est un couloir de communication européen nord-sud, la gare TGV de Poitiers, l'axe Poitiers-Parthenay, la proximité de l'aéroport, etc.

RÉSEAU ROUTIER EN HAUT-POITOU trafic journalier le plus important



Données - Département 86 - Juillet 2021

- Trafic > 1 500 et < 3 000 véhicules / jour
- Trafic > 3 000 véhicules / jour

Le trafic routier est hétérogène sur le territoire du Haut-Poitou. Les axes les plus empruntés sont :

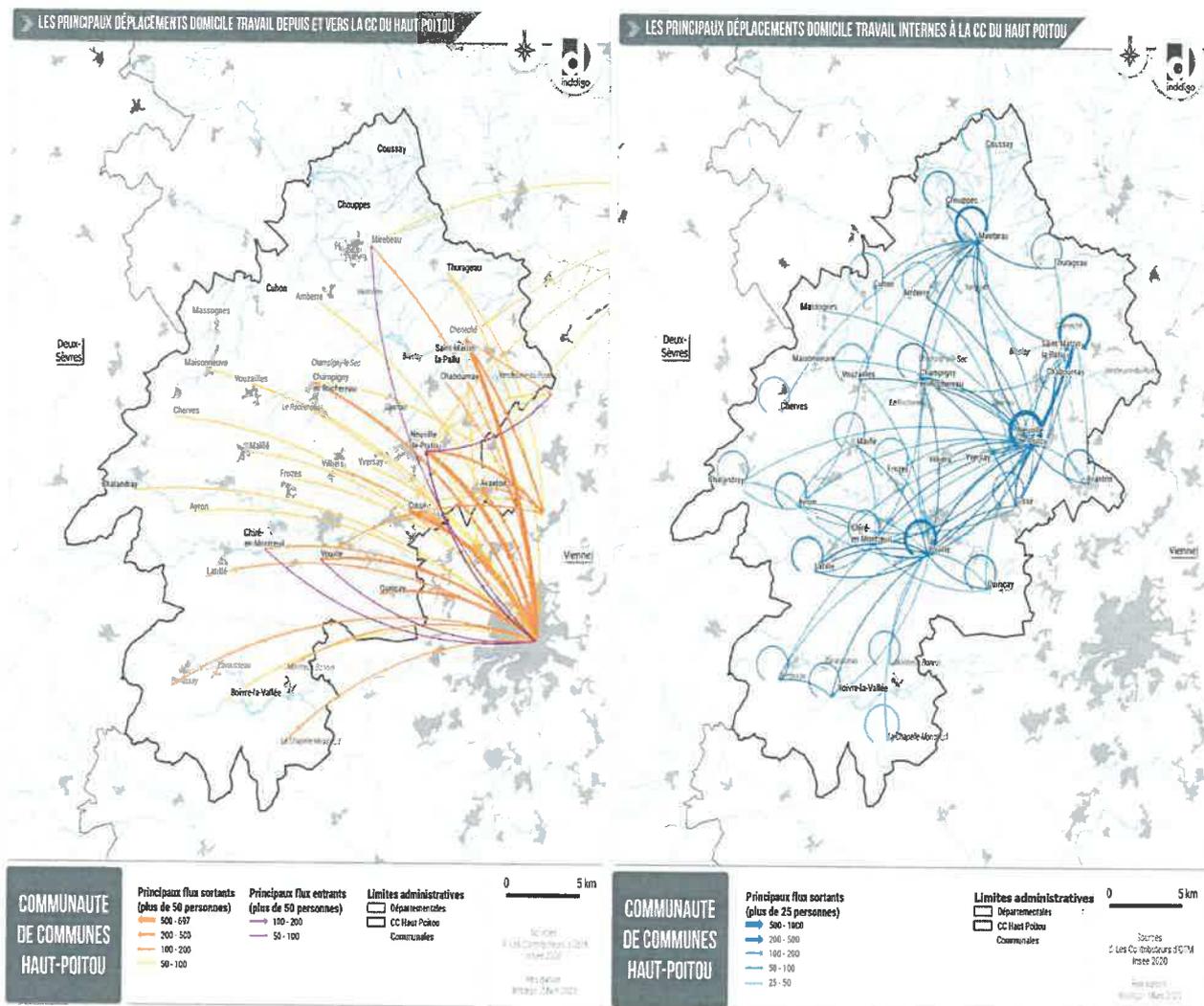
- La route départementale n°347 entre Poitiers et Neuville-de-Poitou (près de 14 000 véhicules/jour)
- La route nationale n°149 près de 13 000 véhicules/jour entre Poitiers et Vouillé

Les autres axes (routes départementales) qui drainent le territoire ont des trafics inférieurs mais importants : environ 6 800 véhicules/jour sur la RD 347 par exemple.

En sein du territoire, les flux sont limités entre les 3 pôles (Mirebeau, Neuville-de-Poitou et Vouillé). Les transports en commun et les aménagements pour les mobilités douces sont insuffisants et Vouillé est le seul pôle multimodal (gare routière, vélos, recharge électrique, co-voiturage). Il n'y a, par exemple, pas d'offre de transports de ce type vers la ZAE La Madeleine à Mirebeau.

En conséquence, la dépendance à la voiture individuelle est très élevée. L'usage de la voiture est quasi systématique sur le territoire pour les déplacements quotidiens vers le lieu de travail, y compris lorsque

celui-ci est le même que le lieu de résidence (58 %). Le taux de motorisation des ménages est très élevé. La moyenne départementale est de 86 %. Les communes les plus proches des bassins d'emploi présente des taux de motorisation les plus élevés (97,2 % pour Avanton, 97,3 % pour Quinçay, 97,7 % pour Cissé). La desserte en transport en commun est faible allant de 2 allers/retours quotidiens pour les communes plus éloignées des centres plus urbains à 4 pour les plus proches. Les flux domicile-travail par la voiture individuelle sont importants entre le territoire et Grand-Poitiers.



L'usage des transports en commun ne représente que 1 % des déplacements domicile-travail pour les habitants de la Communauté de Communes⁹. A l'inverse, 89,6 % des déplacements se font en voiture. Sur la période 2012-2017, l'usage des transports en commun pour se rendre sur le lieu de travail a même légèrement reculé (- 0,2 point de pourcentage).

⁹ Insee, 2017.

Des moyens ont été affectés au développement de la mobilité durable par la Communauté de communes et/ou les Communes et/ou le Syndicat d'électricité : création d'un réseau d'aires de covoiturage, installation de bornes de recharge électrique, pôle multimodal, aide à l'achat de vélos électriques pour les particuliers, organisation de la Semaine de la Mobilité, etc. Certaines communes ont aménagé des zones 30 en centre bourg et des bandes cyclables. Seules les communes de Chabournay, d'Avanton, de Neuville-de-Poitou et de Vouillé ont réalisé des pistes cyclables.

La Communauté de communes élabore actuellement, avec le soutien de l'ADEME, un schéma de la mobilité cyclable. Il sera approuvé en fin d'année 2021. Près de 40 kilomètres de réseau cyclable structurant à l'échelle de l'intercommunalité ont été identifiés, suite aux ateliers de concertation avec les représentants des communes et l'accompagnement du bureau d'études Inddigo.

En outre, un projet de transport par cars entre Poitiers et Loudun est en cours de réflexion.

Par ailleurs, la Communauté de communes a été accompagnée par le Bureau d'Etudes ITER pour la définition des enjeux liées à la compétence mobilité. Des enjeux de territoire ont été identifiés à cette occasion :

- Valorisation du rôle des pôles de proximité internes au territoire (Mirebeau, Vouillé et Neuville-du-Poitou) afin de favoriser l'accessibilité aux services publics, commerces, établissements de santé,
- Facilitation des déplacements vers les pôles d'emplois internes au territoire (Neuville-du-Poitou et Mirebeau notamment) pour favoriser l'accès à l'emploi pour les publics vulnérables,
- Amélioration des liens en particulier à destination du pôle d'emploi majeur de Poitiers et son agglomération pour le sud du territoire,
- Développement et promotion d'offres de services de mobilité durable internes aux principales polarités pour tendre vers un apaisement de l'espace public,
- Droit à la mobilité pour tous sur le territoire et en particulier pour les publics les plus fragiles (personnes âgées, faibles ressources, ...).

La Communauté de communes souhaite bénéficier d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) afin de préciser sa stratégie mobilité. Ce PDMS sera construit en concertation et reposera sur les documents suivants :

- la réalisation d'un diagnostic,
- l'identification des enjeux et des objectifs,
- l'élaboration d'un plan d'actions.

3.4 La poursuite de l'optimisation de la gestion des déchets

23 000 tonnes de déchets ont été collectées sur la Communauté de communes en 2018¹⁰. Le territoire propose 7 déchetteries (12 500 tonnes de déchets), 1 plateforme de compostage ainsi que 2 Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI).

Outre les politiques d'optimisation de la collecte de déchets développées, des politiques de sensibilisation, notamment à l'attention des jeunes, sont également mises en place.

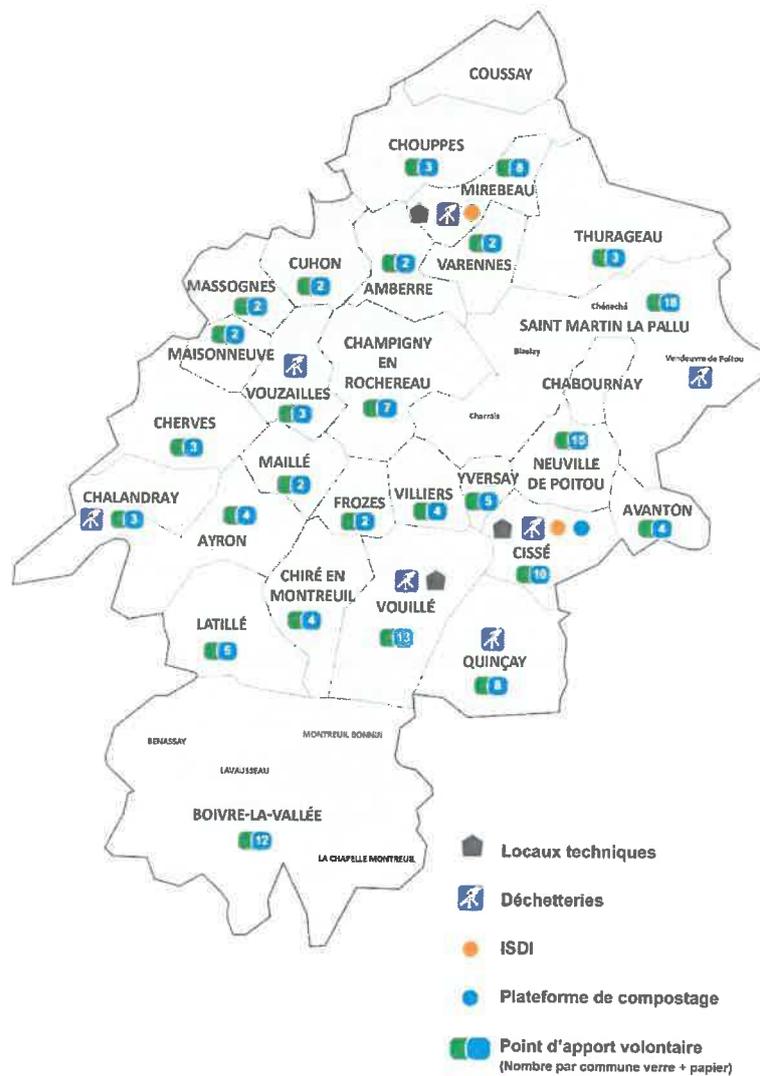
L'économie circulaire se développe pour réduire la dépendance aux ressources. Des projets de recyclerie sont en cours de définition sur le territoire (Neuville de Poitou, Latillé, etc) et des espaces de réemploi dans certaines déchetteries (Mirebeau et Vouzailles) sont également ouverts.

¹⁰ Synthèse du Projet de territoire du Haut-Poitou, 2020

En 2019, 23 149 tonnes de déchets ménagers assimilés ont été collectées (hors gravats)¹¹. Parmi cet ensemble, le taux de refus s'élève à 17 %. Le taux d'enfouissement est de 14 %. La destination du traitement des déchets se répartit ainsi :

- Installation de stockage : 31 %
- Valorisation énergétique : 24 %
- Valorisation matière : 25 %
- Valorisation organique : 19 %¹²

Équipements liés à la gestion des déchets

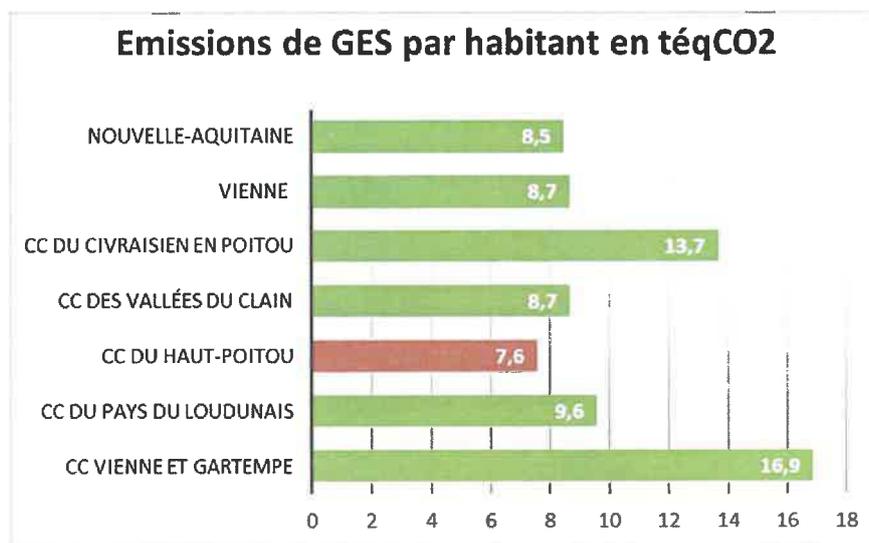


¹¹ Communauté de communes du Haut-Poitou, Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019

¹² Ibid.

3.5 Le développement des énergies renouvelables en devenir

En 2020, le Haut-Poitou est un territoire assez peu émetteur de gaz à effet de serre : 312 kT équivalent CO² soit 7,6 TeqCO² par habitant, moins que les territoires voisins, que la moyenne départementale et régionale.



C'est le transport qui représente la majorité des émissions (46 %) suivi par l'agriculture (32 %) – celle-ci générant des émissions parfois non liées à la consommation énergétique. Les secteurs tertiaire et industriel affichent une consommation d'énergie relativement faible.

59 % de la consommation énergétique est pétrolière, ce qui est à mettre en relation avec la forte dépendance à la voiture sur le territoire.

Des améliorations sont envisageables sur le parc de logements : la part de fioul (19 %) est non négligeable et certains bâtis (publics ou privés) sont anciens.

La production d'énergies renouvelables (171GWh/an) couvre 17 % de la consommation énergétique du territoire. Grâce essentiellement à l'utilisation du bois de chauffage (58 % des EnR).

De plus, les parcs éolien (8 % du mix énergétique renouvelable) et photovoltaïque (5 %) sont en croissance. Plusieurs projets sont en cours d'instruction ou de déploiement.

La méthanisation est également une piste en développement pour ce territoire agricole. Enfin, le territoire jouit d'un potentiel important de production d'énergie géothermique, notamment sur aquifère.

¹³ Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes du Haut-Poitou, 2019

Contrat de Relance et de Transition
Ecologique
(CRTE)

Communauté de Communes
du
Haut-Poitou

PROJET DE TERRITOIRE
ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les Orientations stratégiques

Face aux enjeux auxquels elle est confrontée, la Communauté de communes Haut-Poitou entend mobiliser ses atouts dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Les orientations stratégiques que le territoire veut développer sont indiquées ci-après. Ces orientations sont le résultat d'une journée de travail, le 7 juillet 2021. En effet, la matinée du 7 juillet, les agents (responsables de pôles et référents thématiques) ont travaillé en ateliers thématiques et ont établi des propositions d'orientations. Puis, dans un second temps, les Maires du territoire ont travaillé selon la même méthodologie et ont proposé des orientations stratégiques très largement identiques.

1. Un territoire accueillant, vecteur d'équilibres

1. Améliorer l'offre de logements pour consolider le parcours résidentiel

Afin d'accueillir de nouvelles populations, le territoire doit pouvoir proposer des logements de qualité adaptés à la demande. Il s'agit aussi de permettre la décohabitation pour les jeunes adultes et éviter l'isolement pour les personnes âgées.

Exemples d'actions à envisager :

- *Mise en place d'une meilleure connaissance des données en matière de logements via une convention avec l'ADIL (observatoire du logement) permettant de définir une politique du logement*
- *Réalisation d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) : Mise en place d'aides pour la rénovation énergétique des bâtiments, la résorption de l'habitat insalubre, la rénovation des façades dans les centres urbains, l'adaptation de l'accessibilité des logements et à la perte d'autonomie*
- *Mise en place du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et du PLH (Programme Local de l'Habitat), Aides à la construction de logements sociaux*
- *Création d'une résidence pour personnes âgées portée par la Commune de Cuhon*

2. Revitaliser les centres des communes en assurant un cadre de vie agréable et des services de proximité

La qualité de vie au sein des communes du territoire est un atout majeur de son attractivité. Densifier les commerces et les services de proximité dans les centre-bourgs participe à lutter contre l'étalement urbain tout en garantissant la vitalité des pôles internes au territoire.

Exemples d'actions à envisager :

- *Lancement du programme « Petites Villes de Demain » dont l'objectif est la revitalisation de la commune de Mirebeau ; d'autres communes pourront être identifiées sur des actions spécifiques*
- *Opération « Cœur de bourg » portée par la Commune de Neuville-de-Poitou, aménagement des centres de Charrais et de Venduvre portés par Saint-Martin-La-Pallu, etc*

3. Renforcer le maillage et l'accessibilité des services publics et des services de la petite enfance, enfance et jeunesse

L'accessibilité des services publics est un gage de cohésion sur le territoire. Un certain nombre d'initiatives ont d'ores et déjà été engagées. Le territoire souhaite les poursuivre et les renforcer grâce aux outils numériques et aux offres itinérantes, en associant le tissu associatif.

Exemples d'action à envisager :

- *Mise en place d'Espaces France Services dans les communes et développement de lieux d'accès au numérique*
- *Développement de tiers lieux*
- *Aménagement d'un Service de Gestion Comptable à Neuville-de-Poitou (en remplacement de l'actuel Trésorerie) et points de contacts pour les usagers dans les espaces France Services*
- *Poursuite de la gestion de structures petite enfance, enfance, jeunesse et soutien financier aux structures associatives*
- *Services d'accueil de la petite enfance (LAEPI, Multi-accueils, Relais Petite Enfance)*

4. Développer des espaces propices au lien social

Le territoire entend renforcer les outils permettant de lutter contre l'isolement, chez les jeunes comme chez les personnes âgées et renforcer ainsi la cohésion sociale.

Exemples d'action à envisager :

- *Accompagnement financier du secteur « familles » du Centre socio-culturel « La Case » pour favoriser les liens intergénérationnels*
- *Ateliers spécifiques menés par les épiceries sociales (exemple : ateliers cuisine)*
- *Mise en place d'un réseau de visiteurs bénévoles pour les personnes âgées organisé par un collectif de partenaires (MSA...), réseau de soutien aux aidants*
- *Construction du Centre socio-culturel à Mirebeau géré par l'association « La Pousse »*
- *Soutien financier au milieu associatif par la Communauté de communes et les Communes notamment à l'ADMR*

5. Proposer une offre de soins complète et renforcer la prévention

Outre les politiques visant à accueillir de nouveaux praticiens, le territoire souhaite mettre l'accent sur la prévention et la santé compte tenu des premiers éléments de diagnostic.

Exemples d'action à envisager :

- *Mise en place du CLS (Contrat Local de Santé) : meilleure connaissance des acteurs, mise en réseau des professionnels, amélioration du parcours de santé, actions de prévention etc*
- *Actions Sport Santé et plus largement développement des actions de prévention en matière de santé, la prévention étant le premier axe des politiques nationales et régionales en la matière*
- *Etude pour l'aménagement de cabinets médicaux (engagés par les communes de Boivre-la-Vallée, Latillé)*

6. Accompagner et déployer les actions culturelles et sportives

Compte tenu d'un nombre d'équipements sportifs par habitant inférieur à la moyenne départementale et nationale, le territoire souhaite se doter d'un maillage de sites sportifs répondant à la demande des habitants. En complément, l'offre culturelle est relativement dense malgré un essoufflement du bénévolat et un manque de communication.

Exemples d'action à envisager :

- *Poursuite des actions du Pass'art et du Pass'sport*
- *Gestion des équipements sportifs communautaires*
- *Ecoles de musique : aménagement de lieux complémentaires*
- *Réseau des bibliothèques : développement de l'offre en vue d'augmenter le nombre de lecteurs*
- *Mise en place d'une saison culturelle du territoire et encouragement aux manifestations à faible impact environnemental*
- *Aménagement d'un boulodrome couvert (Vouillé), d'un skate-park (Maisonneuve), d'un théâtre de verdure (Quinçay), etc*

2. Un territoire qui poursuit son développement

1. Organiser une alimentation plus durable

La crise actuelle liée au COVID-19 a accéléré les besoins en aliments locaux, produits de façon durable. Le territoire a la chance de disposer d'un tissu d'acteurs dense. Il s'agit d'accompagner la filière agricole dans ses transformations et de faciliter l'animation de circuits courts.

Exemples d'action à envisager :

- *Circuits courts : recensement des producteurs locaux de vente à la ferme*
- *Accompagnement des bénéficiaires des épiceries sociales autour d'ateliers-cuisine*
- *Accompagnement à la création de légumeries, d'ateliers d'abattage ou laboratoires de transformation de produits locaux sur le territoire*
- *Accompagnement à la création de magasins de producteurs locaux et de plateformes de type drive fermier*
- *Mise en relation des producteurs locaux et des acheteurs locaux de la restauration collective (action Agri local) : développement de la plateforme pour les écoles, pour les collèges, pour les maisons de retraite, etc*

2. Pérenniser les activités économiques existantes, Favoriser l'accueil d'activités nouvelles

Avec ses partenaires institutionnels et associatifs, le territoire entend améliorer l'accès aux Zones d'activités économiques existantes et leur visibilité tout en favorisant un écosystème local, en pérennisant les activités déjà présentes sur le territoire.

Exemples d'action à envisager :

- *Extension de ZAE intercommunales (Avanton, Neuville de Poitou, Cissé)*
- *Réhabilitation du parc d'éclairage (led) dans les ZAE intercommunales*
- *Aménagement de bâtiments-relais sur le territoire*
- *Aides directes aux entreprises dans le cadre de la Convention SRDEII avec la Région*
- *Création d'espaces de co-working (Cuhon et autres communes)*
- *Aménagement de locaux multi-services, de tiers lieux (Ayron, Chabournay, Cuhon, Neuville de Poitou)*

3. Requalifier et structurer l'offre touristique

Afin de mieux capitaliser sur la présence de nombreux touristes, il s'agira en particulier de renforcer les liens entre les acteurs institutionnels et économiques. Cela permettra notamment d'améliorer la qualité de l'offre, aussi bien en hébergement qu'en loisirs.

Exemples d'action à envisager

- *Mise en œuvre du Schéma intercommunal de randonnées*
- *Professionnalisation des acteurs touristiques*
- *Développement de la promotion touristique (hébergements, offres aux familles, sites, gastronomie)*

4. Favoriser l'insertion et l'emploi

Le développement du territoire et l'accueil de nouvelles populations doivent se poursuivre de façon durable. Une attention particulière est portée en direction des jeunes en proposant de consolider les politiques d'accompagnement vers l'emploi, par exemple avec la Missions locale. Il s'agit également de créer les conditions du télétravail et du maintien de l'activité en zone rurale.

Exemples d'action à envisager :

- *Action 1^{er} job porté par le Centre socio-culturel « La Case » et la Mission locale*
- *Salon du savoir-faire sur le Haut-Poitou porté par l'association « Vivre et entreprendre » en lien avec la Communauté de communes*
- *Etude de faisabilité d'un groupement d'employeurs public mutualisé*
- *Etude pour la mise en œuvre du dispositif « Territoire zéro chômeur »*
- *Etudier les conditions d'accompagnement des entreprises afin de faciliter leur recrutement des personnes disposant des formations adaptées aux besoins des entreprises*
- *Soutien financier annuel à la MLI (Mission Locale d'Insertion)*
- *Mise en place de chantiers d'insertion*

3. Un territoire engagé qui facilite la transition écologique

1. Réduire la consommation énergétique

Il s'agit notamment d'accueillir les populations dans des bâtiments neufs performants sur le plan énergétique et d'assurer l'amélioration thermique du parc ancien. Cela passe nécessairement par des travaux de rénovation sur le patrimoine public ancien et par l'accompagnement des acteurs privés sur leurs parcs de logements quand ceux-ci sont vétustes.

Exemples d'action à envisager :

- *Accompagnement des Communes à la rénovation des bâtiments publics avec la mise en place d'un CEP (Conseiller en Energie Partagée)*
- *Accompagnement des Communes pour le rachat des CEE des distributeurs d'énergies (Soregies, EDF...) quand celles-ci réalisent des travaux*
- *Mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) pour les bâtiments privés*
- *Mise en place d'une OPAH*
- *Conseils auprès des entreprises pour la réduction des consommations d'énergie via une prestation externe*
- *Rénovation énergétique des bâtiments portés par les Communes*
- *Encourager le développement des mobilités solidaires*

2. Renforcer la production cohérente d'énergie durable

Il conviendra en particulier d'éviter les développements anarchiques en cherchant à planifier à l'échelle intercommunale les sites de production d'énergies renouvelables.

Exemples d'action à envisager :

- *Schéma directeur des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation, géothermie, biomasse)*
- *Création de chaufferies-bois collectives (Latillé, Vouzailles, Champigny-en-Rochereau...), installation de panneaux photovoltaïques (Coussay etc)*
- *Valorisation des espaces dégradés et artificialisés, propriétés publiques et privées (ex friches, toitures, parking) en lien avec le SCOT*

3. Encourager les mobilités douces

Le territoire souhaite développer des modes de déplacement alternatifs à la voiture thermique. Pour cela, il est proposé, par exemple, de favoriser l'usage des mobilités douces sur les petites distances ou encore faciliter le covoiturage.

Exemples d'action à envisager

- *Identification des besoins de transport solidaire sur le territoire et proposer le service adapté*
- *Définition du Schéma directeur des mobilités cyclables*
- *Aménagement des itinéraires cyclables d'intérêt intercommunal*
- *Développement d'un service de mobilité partagée (co-voiturage) : application numérique, parking de co-voiturage, etc*

- *Création d'espaces de co-voiturage (Avanton)*
- *Aménagement d'un espace inter-modalité (exemple : pôle multimodal)*
- *Aménagement de cheminements doux portés par les Communes (Vouzailles, Chiré-en-Montreuil, Quinçay, Vouillé, etc)*

4. Préserver les ressources du territoire

La polyculture, la viticulture sont des atouts auxquels le territoire est attaché. Pour maintenir son cadre de vie attractif et offrir des conditions de vie durables, la Communauté de communes veut préserver ses ressources et en particulier ses trames vertes et bleues et la qualité de l'eau.

Exemples d'action à envisager :

- *Actions du programme Re-sources en collaboration avec Eaux de Vienne et Grand Poitiers*
- *Biodiversité : mettre en place le programme SEVE (Stratégie et Engagement de la Vienne en Environnement) qui cible le climat, l'eau et la biodiversité > volet territorial > favoriser la plantation d'arbres par exemple*
- *PLUI : actions à inscrire dans le PLUI (trame verte et bleue, espaces sensibles, zones humides, etc)*
- *Création d'un sentier d'interprétation pour les oiseaux (Chouppes), création d'un arboretum (Amberre)*

5. Sensibiliser à la réduction des déchets

Pour faciliter la transition écologique, la réduction des déchets est un des leviers sur lesquels le territoire veut agir. Il s'agit à la fois de poursuivre les efforts de sensibilisation en matière de tri et également de sensibiliser à la consommation responsable, en limitant le plastique par exemple.

Exemples d'action à envisager :

- *Interventions (animations et ateliers) sur le thème des déchets dans le cadre du Pass'environnement dans les écoles élémentaires et les collèges*
- *Sensibilisation au tri auprès des entreprises et des structures publiques (EHPAD, etc) avec intervention d'un agent pour la mise en place du tri*
- *Défi 0 déchet avec identification de familles tests du territoire avec un objectif de réduction du poids des contenants de déchets*
- *Accompagnement à la mise en place de recycleries et développement d'animations communes en partenariat avec la Communauté de communes, leur donner accès aux déchetteries*
- *Mise en place des journées de visites de centres de tri et de déchetteries à destination des usagers du territoire*
- *Mise en place de la Redevance spéciale (entreprises et administrations) et la Tarification incitative (pour les administrés)*

D'un point de vue transversal, l'ADEME et le Ministère de la Transition Ecologique proposent au territoire du Haut-Poitou que celui-ci bénéficie d'un accompagnement renforcé dans le cadre d'un COT (Contrat d'Objectifs territorial) permettant la mise en œuvre et le suivi des orientations et des actions du PCAET (Plan Climat Aire Energie Territorial), qui s'inscrit globalement dans le CRTE.

